



Montreuil.fr

**PRESENTATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2021
BUDGET PRINCIPAL**

SOMMAIRE

METHODOLOGIE ET DEFINITIONS	2
I – SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.....	4
I.1 – Résumé du compte administratif 2021	4
I.2 – Présentation synthétique du compte administratif 2021	6
II – EXECUTION DU BUDGET 2021	7
II.1 – Exécution de la section de fonctionnement	7
II.2 – Exécution de la section d'investissement	8
II.3 – Taux d'exécution / réalisation du budget 2021	9
III – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	10
III.1 – Recettes de fonctionnement.....	10
III.2 – Dépenses de fonctionnement	18
III.3 – Résultats de fonctionnement.....	25
IV – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE.....	26
IV.1 – Dépenses d'investissement	26
IV.2 – Financement de l'investissement	30
IV.3 – Résultats d'investissement	34
V – RESULTATS DE CLOTURE ET AFFECTATION AU BUDGET 2022	35
V.1 – Résultats de clôture	35
V.2 – Affectation du résultat 2021 au budget 2022.....	35
VI – EPARGNES BRUTE ET NETTE.....	36
VI.1 – L'épargne brute	36
VI.2 – L'épargne nette.....	37
VII – DETTE DE LA VILLE	38
VII.1 – La gestion de la dette au cours de l'exercice 2021.....	38
VII.2 – L'encours de la dette au 31 décembre 2021	39
VII.3 – La structure de la dette	39
VII.4 – Annuité et profil de la dette	40
VII.5 – Ratios d'endettement.....	41
VIII – AUTRES RATIOS ET ELEMENTS D'INFORMATION.....	43
VIII.1 – Charges rattachées et crédits reportés	43
VIII.2 – Délai global de paiement	44

- METHODOLOGIE ET DEFINITIONS

Selon l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « *le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire* ».

Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire, après le débat sur les orientations budgétaires et le vote du budget primitif. Il doit être présenté et approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'année à laquelle il se rapporte, puis être transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet.

Ce document, qui suit une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, dresse le bilan de l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement) sur le dernier exercice budgétaire. Il constitue un arrêté des comptes de l'Ordonnateur, alors que le compte de gestion retrace les comptes tenus par le Comptable.

La présentation de ce compte administratif 2021 répond à des objectifs de transparence et sincérité en fournissant aux membres du conseil municipal les informations financières essentielles permettant :

- de vérifier la réalisation effective du budget 2021, voté le 31 mars 2021 (DEL20210331_4) et modifié par décision modificative le 8 décembre 2021 (DEL20201208_9), en dépenses comme en recettes, section par section, chapitre par chapitre,
- de constater l'évolution des dépenses et des recettes de la ville au cours des derniers exercices,
- d'appréhender la situation financière de la collectivité au 31 décembre 2021 en présentant la structure du budget, les grands équilibres financiers et l'état de la dette.

Définitions : opérations réelles, opérations d'ordre, dotations aux amortissements

Lors de l'exécution budgétaire, une collectivité effectue des opérations dites réelles et d'autres opérations qualifiées d'ordre. **Les opérations réelles** se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie (décaissement pour des dépenses, encaissement pour les recettes). À l'inverse, **les opérations d'ordre** ne donnent lieu à aucun flux de trésorerie (encaissement ou décaissement), ce sont des mouvements uniquement comptables. Ces opérations d'ordre permettent notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie. Les opérations d'ordre doivent toujours être équilibrées, en prévision comme en exécution. Elles sont donc globalement neutres.

Les **Dotations aux amortissements** sont des opérations d'ordre qui désignent la prise en compte sur le plan comptable de la dépréciation au fil du temps de la plupart des immobilisations (usure, obsolescence, évolution des techniques) Certaines immobilisations, en revanche, ne subissent pas d'usure au fil du temps, comme les terrains ou les bâtiments par exemple, et ne sont donc pas amortissables. Les dotations aux amortissements constituent une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement du même montant. Ils constituent une épargne obligatoire devant permettre de renouveler le bien.

Méthodologie : retraitement des flux budgétaires entre la MGP, Est Ensemble et la ville

L'instauration de la Métropole du Grand Paris (MGP) au 1er janvier 2016 est venue considérablement modifier les flux financiers entre les communes membres et les communautés d'agglomération ou de communes, devenues Etablissements Publics Territoriaux.

Jusqu'en 2015, les communautés d'agglomération ou de communes percevaient directement une partie de la taxe d'habitation et reversaient aux villes une attribution de compensation (AC) en compensation des recettes de fiscalité économique et des compétences transférées.

A partir de 2016, la MGP perçoit directement une partie de la fiscalité économique à la place des EPCI préexistants (communautés d'agglomération ou de communes) et verse elle-même une attribution de compensation aux communes. La part de taxe d'habitation que percevaient les EPT est désormais directement perçue par les villes qui financent (en compensation) leur EPT de rattachement en leur reversant la recette perdue par le biais du FCCT !

Ce schéma complexe a eu pour conséquence d'entraîner une augmentation des recettes et des dépenses des communes. Par soucis de lisibilité et afin de garder un périmètre de comparaison constant, ce couple recette / dépense (part supplémentaire de taxe d'habitation / reversement à Est-Ensemble) a été systématiquement retraitée et neutralisée dans les analyses et présentations financières à compter du rapport sur les orientations budgétaires 2017.

Six après, ce schéma de financement perdure bien que la taxe d'habitation soit définitivement supprimée. Il est alors proposé de mettre fin à ce retraitement dans la présentation des données budgétaires. Afin de conserver un périmètre constant, les comparaisons se font depuis l'exercice 2016, soit 6 exercices complets.

Méthodologie : opération comptable liée au rachat et à la mise à disposition des horodateurs dans le cadre de la concession du stationnement payant

Lors de l'exercice 2021, la ville a procédé à des opérations de régularisation comptable relatives à la concession de service public du stationnement payant. Lors de la fin de l'ancienne concession (31 octobre 2018), la ville aurait dû racheter l'ensemble des biens utilisés par l'ancien délégataire (Effia) et les mettre à disposition du nouveau délégataire (Effia également) à compter du 1er novembre 2018.

Ces opérations comptables n'ont pas été effectuées au cours de l'exercice 2018 et ont été régularisées comptablement au cours de l'exercice 2021. Techniquement et comptablement, la ville a donc procédé au rachat des horodateurs pour 2,6 millions d'euros TTC (la TVA, soit 0,4 million d'euros, sera remboursé en 2023 par le biais du FCTVA) et les a mis à disposition du délégataire contre le versement d'une redevance de 2,2 millions d'euros.

Les comptes 2021 enregistrent donc exceptionnellement et uniquement sur cet exercice une recette de fonctionnement de 2,2 millions d'euros ainsi qu'une dépense d'investissement de 2,6 millions d'euros.

L'épargne se retrouve donc fortement augmentée par cette recette exceptionnelle tout comme les résultats de fonctionnement.

I SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATION 2021

I.1 | Résumé du compte administratif 2021

Si l'année 2020 avait été fortement marquée par la crise sanitaire, y compris du point de vue budgétaire avec des pertes de recettes mais également des dépenses non réalisées, l'exercice 2021 aura été celui du progressif retour à la normale dans le fonctionnement des services municipaux. En conséquence, les dépenses de fonctionnement ont augmenté (+2,54 %) tout comme les recettes (+3,16%).

Cette année aura également été fortement marquée par la dernière réforme fiscale et la suppression totale de la taxe d'habitation. Cette réforme n'a pas – pour le moment - entravé le dynamisme des recettes fiscales (+3,62%) de la ville qui se poursuit.

Globalement, l'analyse du compte administratif 2021 conforte la municipalité dans ses choix de gestion. La situation financière de la ville est largement assainie et continue de s'améliorer, en témoigne la progression continue de l'épargne. Le remboursement de la dette est couvert par l'épargne. Les équilibres budgétaires sont donc assurés. La municipalité peut ainsi poursuivre ses objectifs : développer le service public de proximité et renforcer les politiques publiques prioritaires : éducation, santé, sécurité et cadre de vie.

Cependant, les marges de manœuvre pour répondre aux forts besoins d'investissement restent encore limitées et surtout sensibles au moindre choc conjoncturel (réforme fiscale, baisse des dotations, inflation, remontée des taux d'intérêt). Les incertitudes qui pèsent sur le financement des collectivités (perte d'autonomie, réforme fiscale, future contribution au redressement des finances publiques) obligent donc à la prudence.

Les recettes de fonctionnement continuent d'augmenter

Alors qu'un ralentissement de la progression des recettes était attendu en conséquence de la perte de la taxe d'habitation, ressource la plus dynamique ces dernières années, celles-ci auront augmenté de 6,91 millions d'euros cette année (+3,16%). Le dynamisme des bases fiscales se poursuit (+3,56 millions d'euros), les droits de mutation restent élevés (9,69 millions d'euros) et les produits des services et du domaine retrouvent quasiment leur niveau d'avant-crise (+2,42 millions d'euros). A l'inverse, les dotations perçues (-0,35 million d'euros) et les subventions touchées (-1,54 million d'euros) sont en diminution. La ville a également perçu une recette « exceptionnelle » de 2,22 millions d'euros au titre des horodateurs mis à disposition du délégataire dans le cadre de la concession du stationnement payant. Cette recette exceptionnelle améliore significativement la lecture des comptes 2021. En la neutralisant, les recettes de ville restent en augmentation et progressent de 4,69 millions d'euros (+2,15%).

Des dépenses globalement maîtrisées

En parallèle, les dépenses de fonctionnement ont également progressé sur l'exercice 2021 avec une augmentation de 5,03 millions d'euros (+2,54%) par rapport à 2020. L'exercice précédent avait été marqué par les conséquences de la crise sanitaire : fermeture des équipements (restauration scolaire, centres de loisirs, structures jeunesse), annulation de manifestations ou d'événements habituels. Le progressif retour à la normale du fonctionnement des services municipaux en 2021 est l'une des causes d'augmentation des

dépenses de fonctionnement¹, les autres étant les mesures exogènes qui ont pesé sur les dépenses de personnel (revalorisation du SMIC et de la catégorie C, PPCR, GVT, élections).

Les dépenses de fonctionnement sont donc bien maîtrisées et continuent d'être pilotées en fonction de la progression des recettes et dans un objectif constant d'amélioration et de développement du service public.

L'amélioration de la situation financière se confirme

Ce compte administratif montre que le redressement financier de la ville se poursuit. En 2021, Les recettes de fonctionnement (+6,91 millions d'euros) ont augmenté plus fortement que les dépenses (+5,03 millions d'euros). L'épargne brute (22,09 millions d'euros) progresse (+1,88 millions d'euros) et couvre intégralement le remboursement de la dette (16,43 millions d'euros).

Les différents réaménagements de dette effectués en 2020 ont permis de réduire les échéances annuelles de remboursements (de 19,11 millions d'euros en 2020 à 16,43 millions d'euros). Cet allègement conjugué à la progression de l'épargne brute permet d'améliorer significativement le financement de l'investissement. Ainsi, l'épargne nette (ou capacité d'autofinancement) passe de 1,10 millions d'euros à 5,67 millions d'euros, son plus haut niveau depuis 2012.

Il s'agit là d'un élément clé témoignant du net redressement des finances de la ville. Pour rappel, la capacité d'autofinancement était nettement déficitaire en 2014 (-12,91 millions d'euros), l'amélioration structurelle réalisée en 7 ans est donc de 18,58 millions d'euros.

Une capacité d'investissement stabilisée aux alentours de 30 à 35 millions d'euros

En 2021, la ville a pu investir 31,90 millions d'euros sans alourdir son endettement. L'amélioration des espaces publics (12,13 millions d'euros) et les écoles (6,72 millions d'euros) sont les postes principaux d'investissement. La progression de l'épargne a permis de maintenir la capacité d'investissement de la ville dans la fourchette de 30-35 millions d'euros, mais pas de l'augmenter. Ces dépenses ont été financées par les habituelles ressources d'investissement (subventions, FCTVA, taxe d'aménagement) et par la réalisation de 2,98 millions d'euros de cessions. Le recours à l'emprunt sur l'exercice a été de 15,11 millions d'euros.

L'endettement est donc resté stable en 2021 et a été ramené à 210,15 millions d'euros. A fin 2015 l'endettement était de 217,87 millions d'euros.

Une situation financière assainie qui reste à consolider.

Malgré une nette amélioration la situation financière de la ville reste structurellement fragile. Les marges de manœuvre sont restreintes et ne permettent pas d'augmenter la capacité d'investissement afin de construire un programme aussi ambitieux que souhaitable pour répondre aux besoins de la population (écoles, espaces publics, voirie, équipement de proximité). De plus, les incertitudes qui pèsent sur le financement futur des collectivités (perte d'autonomie, réforme fiscale, future contribution au redressement des finances publiques) et ses dépenses (inflation, remontée des taux d'intérêt) obligent à la plus grande prudence et à poursuivre une gestion mesurée des deniers publics.

¹ Pour rappel, les dépenses non effectuées en 2020 du fait de la crise sanitaire avaient été estimées à 3,9 millions d'euros.

I.2 | Présentation synthétique du compte administratif 2021

EXECUTION DU BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre		Montant
011	Charges à caractère général	43 523 994,84
012	Charges de personnel	110 931 797,06
014	Atténuation de produits	768 550,91
65	Autres charges de gestion courante	44 459 225,92
656	Frais de fct des groupes d'élus	87 679,63
66	Charges financières	2 794 531,12
67	Charges exceptionnelles	526 487,81
Dépenses réelles		203 092 267,29
042	Opérations d'ordre	13 258 216,40
Dépenses d'ordre		13 258 216,40
Dépenses de fonctionnement (a)		216 350 483,69

Recettes de fonctionnement		
Chapitre		Montant
013	Atténuation de charges	1 011 022,87
70	Produits des services	16 028 088,65
73	Impôts et taxes	178 196 854,09
74	Dotations et participations	23 795 856,00
75	Autres pdts de gestion courante	5 542 270,28
76	Produits financiers	29,16
77	Produits exceptionnels	3 588 131,24
Recettes réelles		228 162 252,29
042	Opérations d'ordre	171 625,97
Recettes d'ordre		171 625,97
Recettes de fonctionnement (b)		228 333 878,26

Dépenses d'investissement		
Chapitre		Montant
2.	Dépenses d'équipement	31 904 349,46
10	Reversements Dotations et fonds divers	120 817,38
13	Reversements subventions	481 645,00
16	Emprunts et dettes	16 426 223,05
26	Participations	5 000,00
27	Immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	110 123,20
Dépenses réelles		49 048 158,09
040	Opérations d'ordre	171 625,97
Dépenses d'ordre		171 625,97
Dépenses d'investissement (f)		49 219 784,06
Restes à réaliser en dépenses (l)		13 955 203,82

Recettes d'investissement		
Chapitre		Montant
10	Dotations et fonds divers	8 205 779,44
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	4 338 503,40
13	Subventions d'investissement	2 223 763,61
16	Emprunts et dettes	15 108 646,75
26	Participations	28 000,00
27	Immobilisations financières	49749
45	Opérations pour compte de tiers	126 188,83
Recettes réelles		30 080 631,03
040	Opérations d'ordre	13 258 216,40
Recettes d'ordre		13 258 216,40
Recettes d'investissement (g)		43 338 847,43
Restes à réaliser en recettes (m)		7 777 135,87

RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Dépenses de fonctionnement (a)	216 350 483,69
Recettes de fonctionnement (b)	228 333 878,26
Résultat d'exécution (c = b-a)	11 983 394,57
Reprise résultat 2020 reporté (d)	8 971 127,27
Résultat de fonctionnement (e = c+d)	20 954 521,84

Dépenses d'investissement (f)	49 219 784,06
Recettes d'investissement (g)	43 338 847,43
Résultat d'exécution (h = g-f)	-5 880 936,63
Reprise résultat 2020 reporté (i)	-3 143 399,62
Résultat d'investissement (j = h+i)	-9 024 336,25

Résultat de cloture (k=e+j)	11 930 185,59
Restes à réaliser en dépenses (l)	13 955 203,82
Restes à réaliser en recettes (m)	7 777 135,87
Résultat cumulé après RAR (n = k+m-l)	5 752 117,64

II EXECUTION DU BUDGET 2021

II.1 | Exécution du budget de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Budget	CA	Tx Exé %
011 Charges à caractère général	44 000 000,00	43 523 994,84	98,92%
012 Charges de personnel	111 200 000,00	110 931 797,06	99,76%
014 Atténuation de produits	900 000,00	768 550,91	85,39%
65 Autres charges de gestion couran	44 595 000,00	44 459 225,92	99,70%
656 Frais de fct des groupes d'élus	105 000,00	87 679,63	83,50%
66 Charges financières	3 200 000,00	2 794 531,12	87,33%
67 Charges exceptionnelles	630 000,00	526 487,81	83,57%
Dépenses réelles	204 630 000,00	203 092 267,29	99,25%
042 Opérations d'ordre	10 500 000,00	10 190 907,43	97,06%
042 Cessions d'immobilisations*		3 067 308,97	
Dépenses d'ordre	10 500 000,00	13 258 216,40	-
Virement à la section d'invest.	15 220 000,00		-
Dépenses de fonctionnement	230 350 000,00	216 350 483,69	-

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Budget	CA	Tx Exé %
013 Atténuation de charges	1 000 000,00	1 011 022,87	101,10%
70 Produits des services	16 715 500,00	16 028 088,65	95,89%
73 Impôts et taxes	174 338 372,00	178 196 854,09	102,21%
74 Dotations et participations	23 500 000,00	23 795 856,00	101,26%
75 Autres pdts de gestion courante	5 320 000,00	5 542 270,28	104,18%
76 Produits financiers	0	29,16	-
77 Produits exceptionnels	305 000,73	606 291,24	198,78%
775 Cessions d'immobilisations		2 981 840,00	-
Recettes réelles	221 178 872,73	228 162 252,29	-
Recettes réelles hors cessions*	221 178 872,73	225 180 412,29	101,81%
042 Opérations d'ordre	200 000,00	86 157,00	43,08%
042 Cessions d'immobilisations*		85 468,97	-
Recettes d'ordre	200 000,00	171 625,97	-
résultat 2020 reporté	8 971 127,27		-
Recettes de fonctionnement	230 350 000,00	228 333 878,26	-

*Les cessions d'immobilisations sont inscrites au Budget en section d'investissement (chapitre 024) mais sont exécutées en section de fonctionnement par un titre émis au compte 775. Elles sont ensuite rebasculées en section d'investissement par le biais des mouvements d'ordre (chapitre 042 et 040), ce qui complexifie la lisibilité de l'exécution budgétaire.

Malgré ce mécanisme comptable complexe, elles constituent bien une recette d'investissement.

II.2 | Exécution du budget d'investissement

Dépenses d'investissement

Chapitre	Budget	CA	Tx Exé %	Restes à réaliser	Tx RAR %
20 Immobilisations incorporelles	3 273 370,60	1 121 439,45	34,26%	1 461 435,33	44,65%
204 Subventions d'équipement	3 779 158,00	3 189 108,32	84,39%	0,00	0,00%
21 Immobilisations corporelles	32 910 703,60	22 701 913,73	68,98%	8 125 394,23	24,69%
23 Immobilisations en cours	1 618 184,81	862 062,67	53,27%	645 678,18	39,90%
Opérations d'équipement	10 133 538,37	4 029 825,29	39,77%	3 610 196,08	35,63%
Dépenses d'équipement	51 714 955,38	31 904 349,46	61,69%	13 842 703,82	26,77%
10 Revers. Dotations et fonds divers	130 000,00	120 817,38	92,94%	0,00	0,00%
13 Reversements subventions	481 645,00	481 645,00	100,00%	0,00	0,00%
16 Emprunts et dettes	37 000 000,00	16 426 223,05	44,40%	0,00	0,00%
26 Participations	200 000,00	5 000,00	2,50%	112 500,00	56,25%
27 Immobilisations financières	500 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Dépenses financières	38 311 645,00	17 033 685,43	44,46%	112 500,00	0,29%
45... Opérations pour compte de tier:	500 000,00	110 123,20	22,02%	0,00	0,00%
Dépenses réelles d'investissement	90 526 600,38	49 048 158,09	54,18%	13 955 203,82	15,42%
040 Opérations d'ordre	200 000,00	171 625,97	85,81%	0,00	0,00%
041 Opérations patrimoniales	10 000 000,00	0,00	-	0,00	0,00%
Dépenses d'ordre	10 200 000,00	171 625,97	-	0,00	-
Résultat 2020 reporté	3 143 399,62	-	-	-	-
Dépenses d'investissement	103 870 000,00	49 219 784,06	-	13 955 203,82	-

Recettes d'investissement

Chapitre	Budget	CA	Tx Exé %	Restes à réaliser	Tx RAR %
13 Subventions d'investissement	5 011 496,60	2 223 763,61	44,37%	777 135,87	15,51%
16 Emprunts et dettes	44 995 000,00	15 108 000,50	33,58%	7 000 000,00	15,56%
Recettes d'équipement	50 006 496,60	17 331 764,11	34,66%	7 777 135,87	15,55%
10 Dotations, fonds divers et réserve	8 600 000,00	8 205 779,44	95,42%	0,00	0,00%
1068 Excédent de fonctionnement capit:	4 338 503,40	4 338 503,40	100,00%	0,00	0,00%
165 Dépôts et cautionnement reçus	5 000,00	646,25	12,93%	0,00	0,00%
26 Participations	200 000,00	28 000,00	14,00%	0,00	0,00%
27 Autres immobilisations financières	500 000,00	49 749,00	9,95%	0,00	0,00%
024 Produits des cessions d'immobilisa	4 000 000,00	-	-	-	-
Recettes financières	17 643 503,40	12 622 678,09	71,54%	0,00	0,00%
45... Opérations pour comptes de t	500 000,00	126 188,83	25,24%	0,00	0,00%
Recettes réelles d'investissement	68 150 000,00	30 080 631,03	44,14%	7 777 135,87	11,41%
040 Amortissements	10 500 000,00	10 190 907,43	97,06%	-	-
040 Cessions d'immobilisations*	-	3 067 308,97	-	-	-
041 Opérations patrimoniales	10 000 000,00	0,00	0,00%	-	-
021 Virement de la section de fonction	15 220 000,00	-	-	-	-
Recettes d'ordre d'investissement	35 720 000,00	13 258 216,40	-	-	-
Recettes d'investissement	103 870 000,00	43 338 847,43	-	7 777 135,87	-

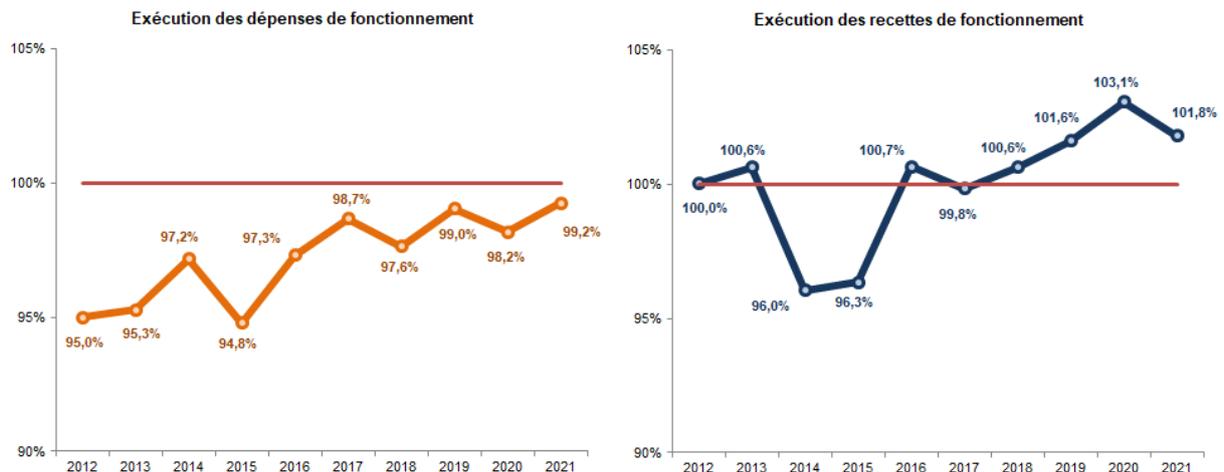
*Les cessions d'immobilisations sont inscrites au Budget en section d'investissement (chapitre 024) mais sont exécutées en section de fonctionnement par un titre émis au compte 775. Elles sont ensuite rebasculées en section d'investissement par le biais des mouvements d'ordre (chapitre 042 et 040), ce qui complexifie la lisibilité de l'exécution budgétaire.

Malgré ce mécanisme comptable complexe, elles constituent bien une recette d'investissement.

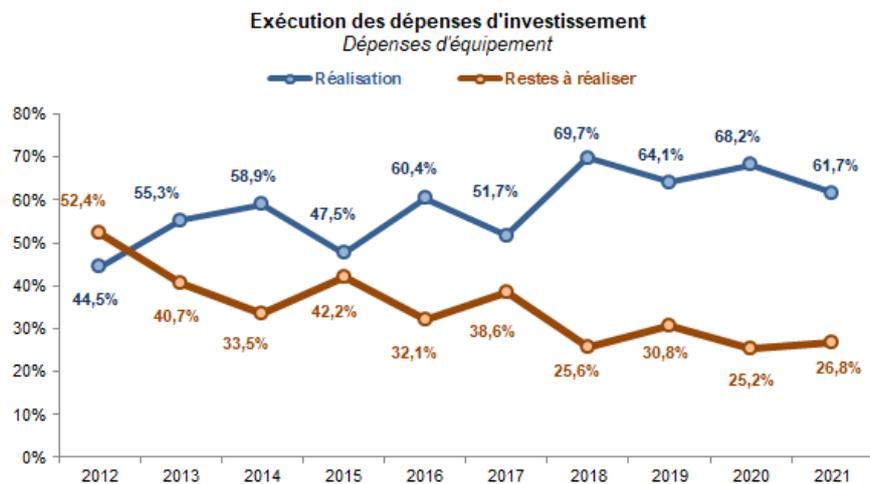
II.3 | Taux d'exécution / réalisation du budget 2021

En 2021, les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à 99,25 %, le taux le plus élevé des dix derniers exercices.

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à 101,81%. Depuis 2016, les recettes encaissées sont régulièrement supérieures à celles initialement prévues au budget (principe de prudence lors de la préparation budgétaire en début d'année) en raison de produits fiscaux supplémentaires perçus en fin d'exercice. Ces taux de réalisation régulièrement supérieurs à 100% peuvent aussi s'analyser comme la conséquence d'un manque de fiabilité des bases fiscales notifiées par les services fiscaux en début d'année.



En section d'investissement, les dépenses d'équipement ont été réalisées à 61,69% alors que 26,77% des crédits figurent en restes à réaliser et seront reportés à l'exercice 2022².



Depuis 2012, l'exécution du budget d'investissement s'est considérablement améliorée : le taux de réalisation est plus élevé (en moyenne les 2/3 des crédits votés sont réalisés avant le 31 décembre) et le taux de restes à réaliser a nettement diminué (baisse des crédits reportés en N+1).

² Les restes à réaliser sont les crédits des opérations engagées au 31 décembre n mais encore non réalisés (c'est-à-dire n'ayant pas encore donné lieu à mandatement)

III SECTION DE FONCTIONNEMENT – présentation détaillée

En section de fonctionnement, l'exécution des crédits, présentée ci-après, comprend l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recettes émis au cours de l'exercice concernée : les rattachements de charges et de produits sont donc intégrés.

III.1 | Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement constatées au Compte administratif 2021 sont arrêtées à 228,33 millions d'euros dont 228,16 millions d'euros de recettes réelles et 0,17 million d'euros de recettes d'ordre.

3.1.1 – Présentation générale

PRESENTATION COMPTABLE						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
013 Atténuation de charges	1 537 231	1 754 042	1 564 192	2 198 318	958 395	1 011 023
70 Produits des services	13 740 230	15 000 752	14 679 752	16 969 679	13 611 824	16 028 089
73 Impôts et taxes	157 763 529	162 592 805	163 305 699	166 848 333	171 884 267	178 196 854
74 Dotations et participations	28 319 946	27 471 828	27 173 069	25 564 099	27 287 052	23 795 856
75 Autres produits de gestion courante	4 273 172	3 288 098	3 212 439	3 084 062	3 058 531	5 542 270
Recettes de gestion courante	205 634 108	210 107 525	209 935 150	214 664 491	216 800 068	224 574 092
76 Produits financiers	11 693	58 468				29
77 Produits exceptionnels	182 540	361 838	410 608	555 044	1 473 805	606 291
775 Cessions d'immobilisations	2 262 837	1 626 949	2 883 490	5 118 050	3 378 300	2 981 840
RECETTES REELLES	208 091 178	212 154 780	213 229 248	220 337 585	221 652 173	228 162 252
042 Dotations aux amortissements	2 513	2 509			86 157	86 157
042 Autres recettes d'ordre (cessions)		6 000	221 775	2 510		85 469
043 Opé d'ordre à l'intérieur de la section					5 103 803	
RECETTES D'ORDRE	2 513	8 509	221 775	2 510	5 189 960	171 626
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	208 093 691	212 163 289	213 451 023	220 340 095	226 842 134	228 333 878
RECETTES REELLES (hors cessions)	205 828 341	210 527 831	210 345 758	215 219 535	218 273 873	225 180 412
Evolution	-1,53%	2,28%	-0,09%	2,32%	1,42%	3,16%

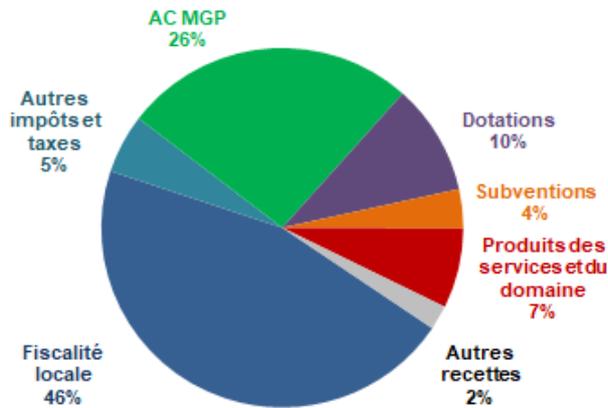
PRESENTATION RETRAITEE						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fiscalité locale	88 719 423	90 866 976	91 799 756	94 915 780	98 249 028	101 809 157
Autres impôts et taxes	7 348 304	9 816 468	8 856 901	10 798 501	11 465 066	11 828 403
AC MGP	58 351 369	58 351 369	58 351 369	58 338 372	58 338 372	58 338 372
Dotations	21 337 571	19 735 850	20 463 223	20 800 878	22 568 351	22 218 527
Subventions	9 736 089	10 269 427	9 651 790	7 558 901	9 396 948	7 854 421
Produits des services et du domaine	14 330 949	16 025 295	16 035 480	16 969 679	13 611 824	16 028 089
Autres recettes	6 004 636	5 462 446	5 187 239	5 837 424	4 644 284	4 883 444
Redevance horodateurs						2 220 000
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors cessions)	205 828 341	210 527 831	210 345 758	215 219 535	218 273 873	225 180 412
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors cessions et hors redevance horodateurs)	205 828 341	210 527 831	210 345 758	215 219 535	218 273 873	222 960 412
Evolution	-1,53%	2,28%	-0,09%	2,32%	1,42%	2,15%

Hors produits des cessions d'immobilisations³, les recettes réelles perçues en 2021 sont de 225,18 millions d'euros. En neutralisant la recette « exceptionnelle » de la redevance

³ Les produits des cessions d'immobilisations sont inscrits au Budget en section d'investissement (chapitre 024). Dans leur exécution, ces recettes sont comptabilisées pour leur valeur de cession en section de fonctionnement (compte 775) puis sont transférées en section d'investissement par le biais d'écritures d'ordre qui constatent les éventuels plus ou moins-values. Ces produits constituent donc bien des recettes d'investissement.

horodateurs, les recettes réelles seraient de 222,96 millions d'euros et resteraient en augmentation (+2,15%) par rapport à l'exercice précédent.

Répartition des recettes de fonctionnement (2021)
 Hors produit des cessions et redevance stationnement



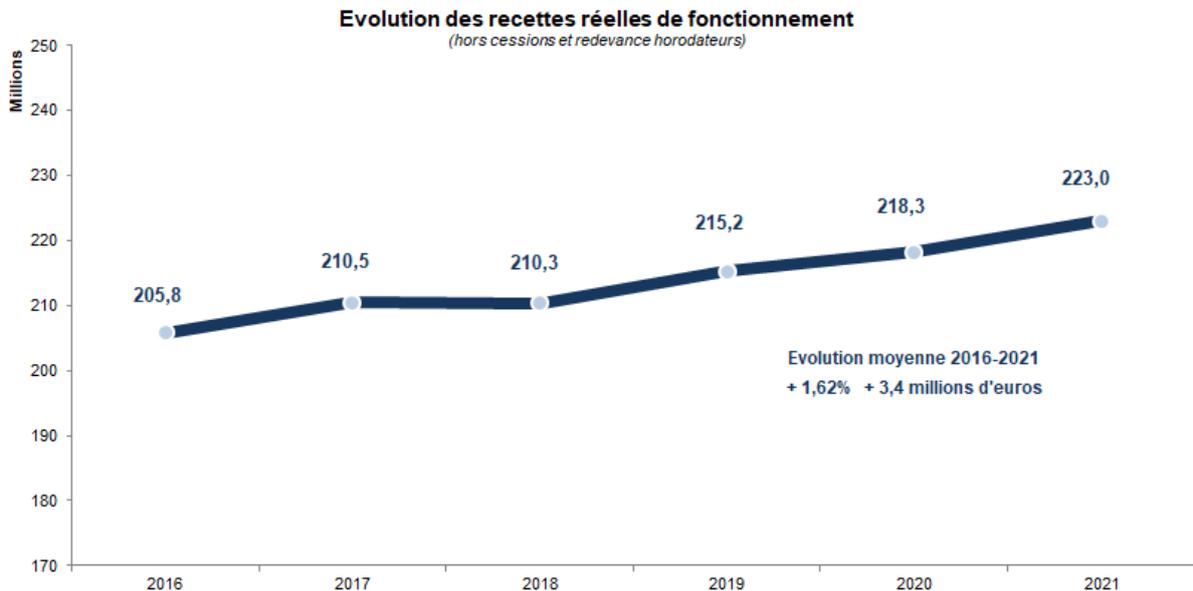
La fiscalité locale est la principale recette de la ville (46%). Son produit est en progression constante, tout comme les autres impôts et taxes (5%).

L'attribution de compensation reversée par la MGP (26%) est figée depuis 2016, date de la création de la Métropole, alors que les dotations (10%) et subventions (4%) varient en fonction des évolutions législatives mais diminuent constamment dans le budget communal.

Les produits des services et du domaine ne représentent que 7% des recettes de la ville.

3.1.2 – Evolution des recettes de fonctionnement

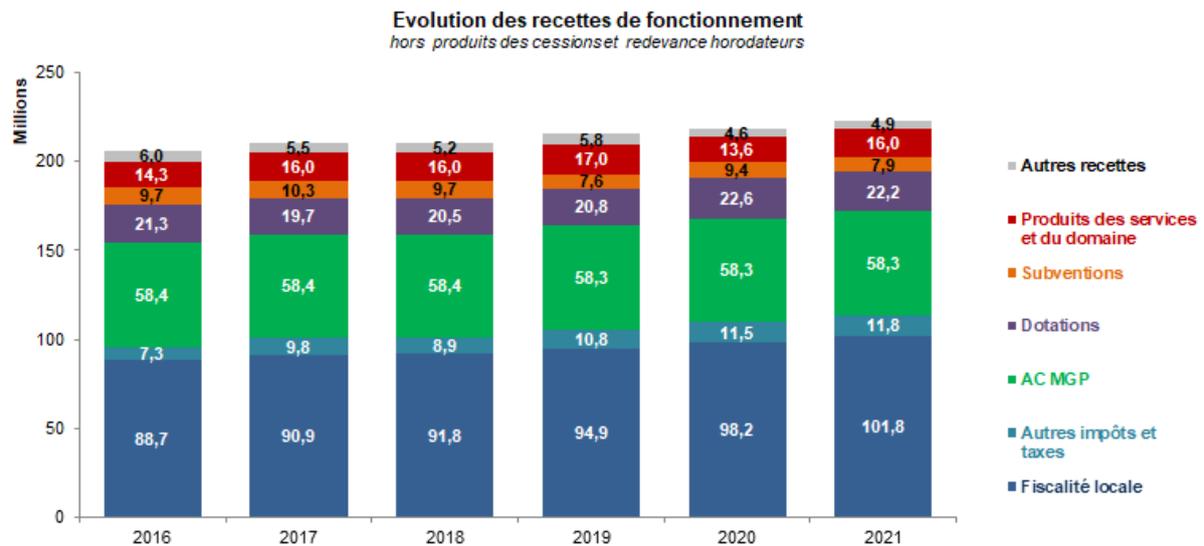
Depuis 2016, les recettes de fonctionnement de la ville augmentent de façon continue et à un rythme modéré (+1,62% en moyenne), essentiellement portées par l'évolution des bases fiscales, de taxe d'habitation jusqu'en 2020, puis de taxe sur le foncier bâti, par la progression des droits de mutation et par la montée en puissance des différents fonds et dotations de péréquation qu'ils soient verticaux (DSU, DNP) ou horizontaux (FPIC, FSRIF).



En 2021, les recettes de fonctionnement ont augmenté un peu plus fortement (+6,91 millions d'euros, +3,16%) même en neutralisant la redevance horodateurs perçue (+4,69 millions d'euros, +2,15%).

Malgré la suppression de la taxe d'habitation, les produits fiscaux ont fortement augmenté (+3,56 millions d'euros), alors que les droits de mutation se sont situés à un niveau élevé (9,69 millions d'euros). Les dotations perçues ont légèrement diminué (-0,35 million d'euros).

Les produits des services et du domaine, particulièrement touchés par les différents confinements et ruptures d'activité en 2020, sont quasiment revenus à leur niveau d'avant crise (+2,41 millions d'euros). Les subventions perçues baissent fortement (-1,54 millions d'euros), victimes d'un double effet : la fin des aides exceptionnelles covid touchée l'an passé (structure petite enfance notamment) et le fait que les subventions de nombreux équipements (centres de loisirs, crèches) soient basés sur la fréquentation de l'année précédente.



3.1.3 – La fiscalité locale

Principale ressource de la ville (46% de ces recettes de fonctionnement en 2021), les produits de la fiscalité locale ont fortement augmenté ces trois dernières années (+3,34 millions d'euros en moyenne par an, +3,51) grâce à la variation physique des bases fiscales, conséquence de l'attractivité de Montreuil, de l'évolution de la population et ce bien que le PLUI ait rationalisé fortement les possibilités de construire.

Malgré la suppression de la taxe d'habitation⁴, cette évolution s'est maintenue en 2021 (+3,56 millions d'euros, +3,61%).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe d'habitation	42 874 938	43 979 372	44 362 217	45 805 272	47 991 900	3 957 323
Majoration TH résidences secondaires	281 263	816 793	720 860	802 089	781 697	793 864
Taxe sur le Foncier Bâti	41 554 184	42 173 215	42 690 590	43 820 826	44 800 422	77 916 593
Coefficient correcteur réforme fiscalité						17 400 256
Taxe sur le Foncier Non Bâti	203 160	199 001	232 673	220 063	224 971	205 066
Compensations fiscales	3 245 124	3 346 724	3 313 927	3 571 684	3 685 360	825 488
Rôles supplémentaires	560 754	351 871	479 489	695 846	764 678	710 567
<i>dont part reversée à Est Ensemble</i>	13 775 593	13 830 695	13 996 664	14 304 591	14 476 246	14 505 199
FISCALITE LOCALE	88 719 423	90 866 976	91 799 756	94 915 780	98 249 028	101 809 157
	0,49%	2,42%	1,03%	3,39%	3,51%	3,62%
FISCALITE LOCALE <i>(nette du reversement à Est-Ensemble)</i>	74 943 830	77 036 281	77 803 092	80 611 189	83 772 782	87 303 958

⁴ Uniquement sur les locaux d'habitation des résidences principales.

En 2021, la ville a perçu 101,81 millions d'euros au titre des produits de fiscalité locale dont 14,51 millions d'euros ont été directement reversés à Est-Ensemble par le biais du FCCT⁵, soit un produit net de 87,30 millions d'euros.



La ville a également perçu en 2021 la somme de 710.567 euros de rôles supplémentaires, essentiellement au titre de la taxe d'habitation 2019 et 2020. Cette recette va donc s'éteindre très rapidement.

3.1.4 – Les autres impôts et taxes

Les autres impôts et taxes sont principalement composés des droits de mutation, de la taxe sur la consommation finale d'électricité, de la taxe de séjour et de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE).

Ces recettes sont en hausse depuis 2016 principalement sous l'effet du dynamisme observé sur les droits de mutation.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe sur l'électricité	1 907 798	1 701 610	1 661 525	1 807 192	1 770 249	1 778 441
Droits de mutation	4 524 998	7 819 367	6 860 292	8 112 022	8 940 893	9 691 054
Taxe de séjour	347 650	195 422	215 211	487 390	318 733	71 823
Taxe sur la publicité extérieure	477 585	100 022	119 873	391 850	434 908	199 263
Autres	90 273	47	0	47	284	87 823
AUTRES IMPÔTS ET TAXES	7 348 304	9 816 468	8 856 901	10 798 501	11 465 066	11 828 403



⁵ Voir 3.2.6, p.23

Les droits de mutation s'appliquent sur le prix de vente de toute cession immobilière réalisée sur le territoire de la commune. En 2021, la ville a perçu 9,69 millions d'euros de droits de mutation, dont 1,51 million d'euros sur une seule opération⁶.

La forte progression des droits de mutation observée ces dernières années confirme le dynamisme économique et l'attractivité du territoire montreuillois.

Le produit perçu sur la taxe sur l'électricité apparait relativement stable aux alentours de 1,80 millions d'euros par an. La baisse des recettes de taxe de séjour (titrées avec un semestre de décalage) est la conséquence de la crise sanitaire (fermeture des établissements, baisse du tourisme, annulation des salons et évènements).

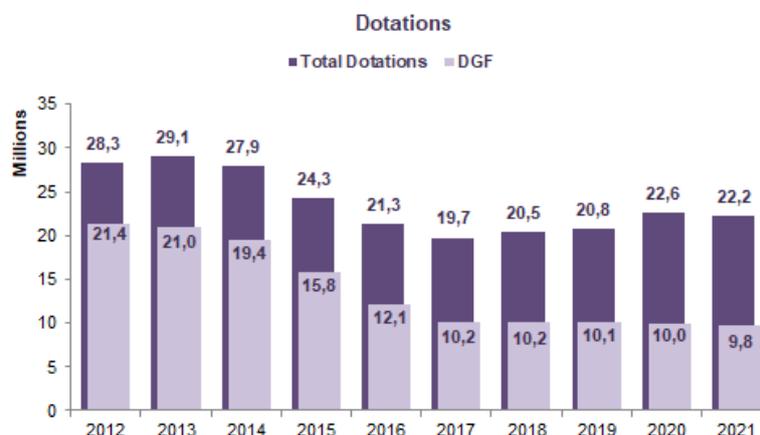
3.1.5 – Les dotations

Globalement, la ville a perçu en 2021 au titre des dotations et participations (fonds de péréquation compris) 22,22 millions d'euros (-1,55%). Ces produits sont en baisse pour la première fois depuis 2017.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	12 128 751	10 193 331	10 155 864	10 070 199	10 009 872	9 812 913
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2 606 526	3 093 250	3 394 221	3 655 989	3 959 240	4 209 658
Fonds de péréquation Inter communal (FPIC)	2 243 763	2 125 098	2 174 343	2 171 654	2 355 495	2 440 202
Fonds de péréquation Ile-de-France (FSRIF)	3 755 075	3 755 075	4 081 528	4 195 710	5 025 274	4 606 208
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	0	0	19 050	22 860	379 554	453 608
Dotations de péréquation	8 605 364	8 973 423	9 669 142	10 046 213	11 719 563	11 709 676
Autres dotations et attributions	603 456	569 096	638 217	684 466	838 916	695 938
Total Dotations	21 337 571	19 735 850	20 463 223	20 800 878	22 568 351	22 218 527

Entre 2012 et 2017, les dotations de l'État envers les collectivités ont fortement diminué. Cette baisse s'est même accentuée en 2014 avec la mise en place d'une contribution au redressement des comptes publics directement prélevée sur la dotation globale de fonctionnement versée annuellement aux collectivités. Depuis 2018, l'enveloppe globale de dotations aux collectivités est gelée.

Entre 2012 et 2017, la DGF perçue par la ville a diminué de plus que moitié (-11,18 millions d'euros). Depuis 2017, la dotation continue à légèrement diminuer (-100.000 euros par an en moyenne). En l'espace de 10 ans, Montreuil a perdu une recette annuelle de 11,56 millions d'euros (5% de ses recettes annuelles de fonctionnement), soit une perte cumulée atteignant désormais 73,84 millions d'euros.



⁶ Vente d'un immeuble de bureau de 17.000 m2 au 26, rue de Valmy.

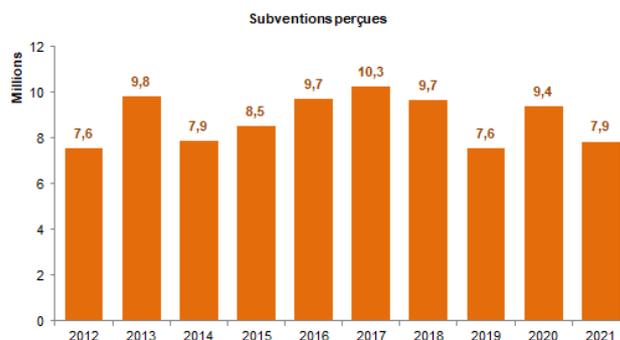
La montée en puissance des mécanismes de péréquation, censés corriger les écarts de ressources entre les différentes collectivités, que ce soient les dotations (DSU, DNP) ou les fonds de péréquation entre communes (FPIC, FSRIF), s'est accélérée à partir de 2018. Pour Montreuil, ces fonds, et notamment la DSU, ont permis de compenser les pertes de DGF jusqu'en 2020. Pour la première fois en 2021, ces fonds sont globalement stables (11,71 millions d'euros). Si la DSU progresse, le FSRIF baisse fortement.

Parmi les autres dotations perçues en 2021, on peut citer la dotation générale de décentralisation des services communaux d'hygiène et de santé (488.577 euros), la dotation relative à l'émission de titres sécurisés (70.710 euros), le remboursement d'une partie des frais relatifs à l'organisation des élections municipales (61.371 euros), ou encore le FCTVA fonctionnement (63.000 euros).

3.1.6 – Les subventions

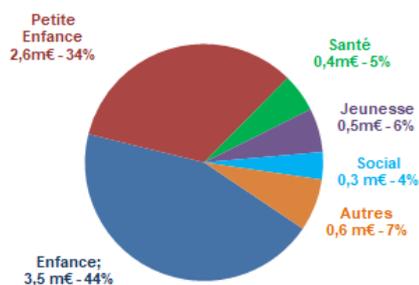
Au cours de l'exercice 2021, Montreuil a perçu 7,85 millions d'euros de subventions de fonctionnement. En 2020, la ville avait perçu plus de 1,20 million d'euros d'aides «exceptionnelles» pour compenser l'effet de la crise sanitaire (aides de la CAF pour les structures de petite enfance, participation de l'Etat à l'achat de masques, etc), dispositifs qui n'ont pas été reconduits cette année. De plus, une partie des subventions perçues par les structures enfance et petite enfance sont basées sur les fréquentations de l'année n-1, donc sont en baisse.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Subventions perçues	9 736 089	10 269 427	9 651 790	7 558 901	9 396 948	7 854 421

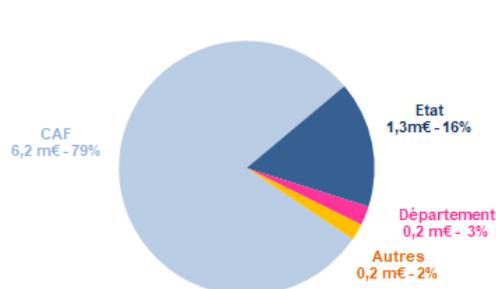


Le secteur de l'enfance (centres de loisirs, centres de vacances) est celui qui a reçu le plus de subventions de fonctionnement en 2021 (3,49 millions d'euros) devant la petite enfance (2,63 millions d'euros), la jeunesse (centres sociaux, 0,47 millions d'euros)

Répartition des subventions perçues (2021)
par secteur



Répartition des subventions perçues (2021)
par organisme



La CAF est de loin le principal organisme subventionneur (petite enfance, enfance, jeunesse, 6,2 m€) devant l'Etat et ses différentes agences : ARS (agence régional de santé), ANCT (agence nationale de cohésion des territoires).

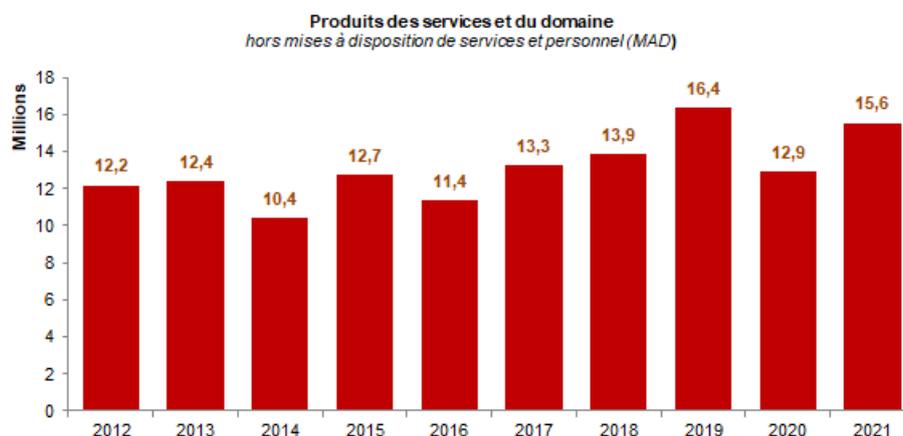
3.1.7 – Les produits des services et du domaine

Particulièrement touchés par la crise sanitaire (-3,36 millions d'euros entre 2019 et 2020), les produits des services et du domaine (16,03 millions d'euros en 2021) reviennent quasiment à leur niveau d'avant crise.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Redevances et concessions cimetières	127 727	222 051	188 363	183 613	213 156	202 469
Droits de stationnement	590 719	1 024 543	1 355 728	1 853 885	2 041 134	2 110 957
Forfait Post Stationnement			554 546	2 620 238	2 275 944	2 844 120
Occupation du domaine public	1 135 527	1 683 731	1 452 205	1 412 183	627 497	680 472
Produits du domaine	1 853 974	2 930 325	3 550 843	6 069 919	5 157 731	5 838 018
Recettes équipements culturels	269 250	616 230	168 295	271 238	201 876	56 077
Recettes équipements sportifs	306 551	429 361	449 016	395 514	177 734	177 437
Recettes petite enfance	823 657	786 849	737 330	803 791	497 454	632 249
Recettes santé	2 291 988	2 408 112	3 003 954	2 745 025	2 372 160	2 865 548
Recettes centres de loisirs	1 874 446	2 138 153	2 137 172	2 046 940	1 647 946	1 860 058
Recettes restauration scolaire	3 183 970	3 370 360	3 103 872	3 453 214	2 368 004	3 509 984
Autres produits des services	706 577	493 911	641 754	543 350	380 813	479 419
Produits des services	9 456 440	10 242 975	10 241 392	10 259 072	7 645 987	9 580 771
Remboursement de frais / MAD	2 974 850	2 763 486	2 151 175	598 306	715 118	472 820
Autres produits	45 685	88 509	92 071	42 383	92 988	136 480
PRODUITS DU SERVICE ET DU DOMAINE	14 330 949	16 025 295	16 035 480	16 969 679	13 611 824	16 028 089
PRODUITS DU SERVICE ET DU DOMAINE (hors MAD)	11 356 099	13 261 809	13 884 305	16 371 374	12 896 706	15 555 269

Les droits de stationnement et forfait post stationnement progressent fortement et atteignent un niveau supérieur à 2019. En revanche, les recettes en matière de droit d'occupation du domaine public (emprise voirie, chantiers, droits de terrasse) restent à un niveau faible effet de mesures liées à la crise sanitaire.

Concernant les redevances tarifaires, les produits de restauration scolaire et des activités de santé ont retrouvé un niveau « normal », ce qui n'est pas encore le cas des recettes des équipements sportifs et culturels voire même des centres de loisirs.



3.1.8 – Les autres produits de fonctionnement

Les autres recettes perçues au cours de l'exercice concernent les revenus du patrimoine loué (0,76 million d'euros), les redevances versées par des concessionnaires (0,81 million d'euros), des produits divers de gestion courante (1,76 million d'euros dont 1,23 million d'euros prélevés sur le salaire des agents au titre de leur participation aux titres restaurant) ainsi que des « atténuations de charges » (1,01 million d'euros, remboursements de salaires et de charges, indemnités journalières, remboursement des mises à disposition d'agents à certaines associations, à la Caisse des Ecoles ou au CCAS), des produits dit « exceptionnels » (0,55 million d'euros, mandats d'exercices antérieurs annulés, recouvrements sur produits admis en non-valeur, assurances) ainsi que la redevance pour l'utilisation des horodateurs versés par le concessionnaire (2,22 millions d'euros).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Atténuation de charges (013)	1 537 231	1 754 042	1 564 192	2 198 318	958 395	1 011 023
Revenus des immeubles (75)	2 125 705	1 077 082	954 395	981 496	872 385	758 025
Redevances versées concessionnaires (75)	193 435	396 158	629 881	690 454	689 793	806 936
Redevance horodateurs						2 220 000
Produits divers de gestion courante (75)	1 954 033	1 814 857	1 628 164	1 412 112	1 496 352	1 757 309
Produits financiers (76)	11 693	58 468	0	0	0	29
Produits exceptionnels (77)	182 540	361 838	410 608	555 044	627 359	550 121
Autres produits	6 004 636	5 462 446	5 187 239	5 837 424	4 644 284	7 103 444

3.1.9 – Les recettes d'ordre de fonctionnement

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Ces mouvements sont neutres et sont équilibrées en dépenses et en recettes. Elles peuvent être effectuées au sein d'une même section (comptes de stock ou de patrimoine) ou engendrer des transferts entre la section de fonctionnement et celle d'investissement (amortissements en fonctionnement de dépenses ou de recettes d'investissement).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
042 Dotations aux amortissements	2 513	2 509			86 157	86 157
042 Autres recettes d'ordre (cessions)		6 000	221 775	2 510		85 469
043 Opé d'ordre à l'intérieur de la section					5 103 803	
RECETTES D'ORDRE	2 513	8 509	221 775	2 510	5 189 960	171 626

En 2021, la ville a procédé aux écritures d'ordre de fonctionnement suivantes :

- 86.157 euros au titre de l'amortissement de subventions d'investissement (cette recette correspond à une dépense d'investissement du même montant).
- 85.469 euros au titre d'écritures comptables relatives aux cessions de patrimoine (ces recettes correspondent à des dépenses d'ordre d'investissement pour le même montant).

III.2 | Dépenses de fonctionnement

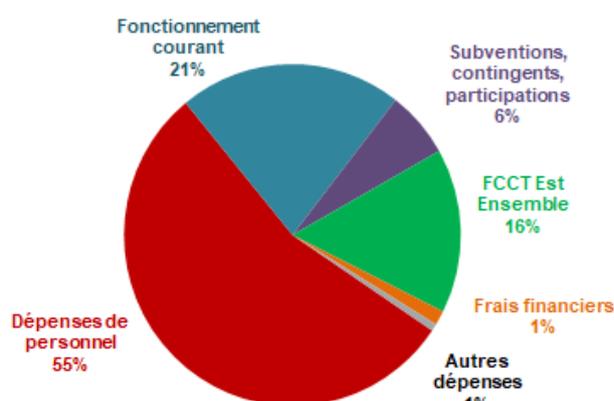
Les dépenses de fonctionnement constatées au compte administratif 2021 sont arrêtées à 216,35 millions d'euros dont 203,09 millions d'euros de dépenses réelles et 13,26 millions d'euros de dépenses d'ordre.

3.1.1 – Présentation générale

PRESENTATION COMPTABLE						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
011 Charges à caractère général	34 162 482	34 267 889	35 783 232	39 771 864	40 673 766	43 523 995
012 Charges de personnel	107 925 764	109 492 020	106 775 684	108 008 921	107 863 562	110 931 797
014 Atténuation de produits	1 044 558	1 405 151	1 115 514	1 147 079	1 065 946	768 551
65 Autres charges de gestion courante	41 520 629	42 703 935	43 639 337	43 769 943	44 357 011	44 459 226
<i>dont FCCT Est-Ensemble</i>	30 357 370	30 448 393	30 678 499	31 323 039	31 551 772	31 606 960
656 Frais de fct des groupes d'élus	54 007	94 180	107 406	97 850	53 891	87 680
Dépenses de gestion courante	184 707 441	187 963 174	187 421 173	192 795 657	194 014 175	199 771 248
66 Charges financières	4 714 686	4 137 638	3 790 656	3 672 432	3 447 919	2 794 531
67 Charges exceptionnelles	651 176	200 118	390 822	452 895	604 448	526 488
DEPENSES REELLES	190 073 302	192 300 930	191 602 651	196 920 984	198 066 543	203 092 267
042 Dotations aux amortissements	8 966 028	9 156 402	8 697 274	9 211 955	9 841 614	10 190 907
042 Autres dépenses d'ordre (cessions)	2 262 837	1 632 949	3 105 265	5 120 560	3 378 300	3 067 309
043 Opé d'ordre à l'intérieur de la section					5 103 803	
DEPENSES D'ORDRE	11 228 865	10 789 351	11 802 539	14 332 516	18 323 718	13 258 216
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	201 302 167	203 090 280	203 405 190	211 253 500	216 390 261	216 350 484
DEPENSES REELLES	190 073 302	192 300 930	191 602 651	196 920 984	198 066 543	203 092 267
Evolution	-3,43%	1,17%	-0,36%	2,78%	0,58%	2,54%

PRESENTATION RETRAITEE						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses de personnel	107 925 764	109 492 020	106 775 684	108 008 921	107 863 562	110 931 797
Fonctionnement courant	34 162 482	34 267 889	35 783 232	39 771 864	40 673 766	43 523 995
Subventions, contingents, participations	11 163 259	12 255 542	12 960 838	12 446 904	12 805 239	12 852 266
FCCT Est Ensemble	30 357 370	30 448 393	30 678 499	31 323 039	31 551 772	31 606 960
Frais financiers	4 714 686	4 137 638	3 790 656	3 672 432	3 447 919	2 794 531
Autres dépenses	1 749 742	1 699 449	1 613 742	1 697 824	1 724 285	1 382 718
Dépenses réelles de fonctionnement	190 073 302	192 300 930	191 602 651	196 920 984	198 066 543	203 092 267

Répartition des dépenses de fonctionnement (2021)



Les dépenses de personnel (55%) constituent la principale dépense de fonctionnement de la ville devant les dépenses de fonctionnement courant (21%).

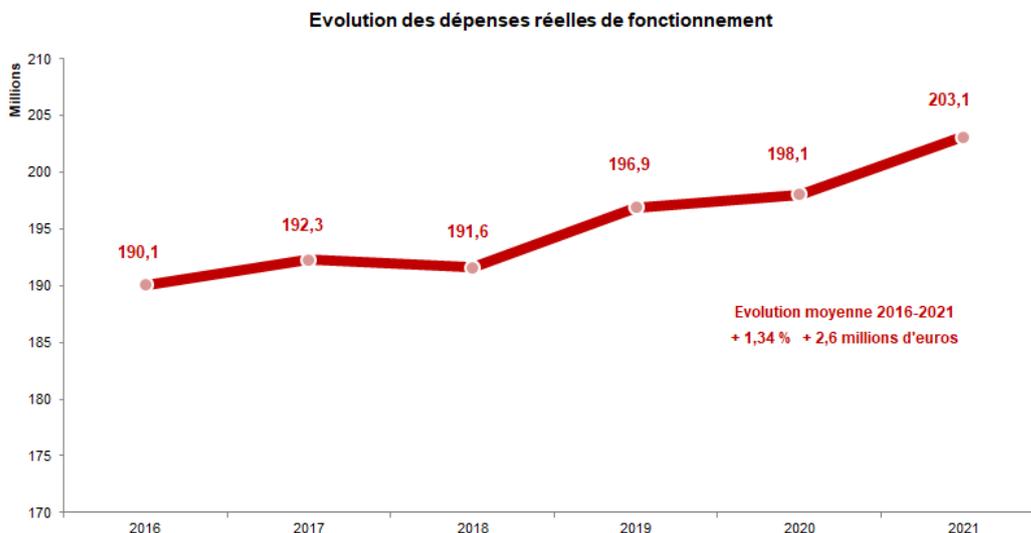
La ville consacre également 16% de son budget au financement d'Est-Ensemble et 6% à des versements de subventions, contingents et participations à des organismes extérieurs.

Les frais financiers ont représenté en 2021 seulement 1% des dépenses

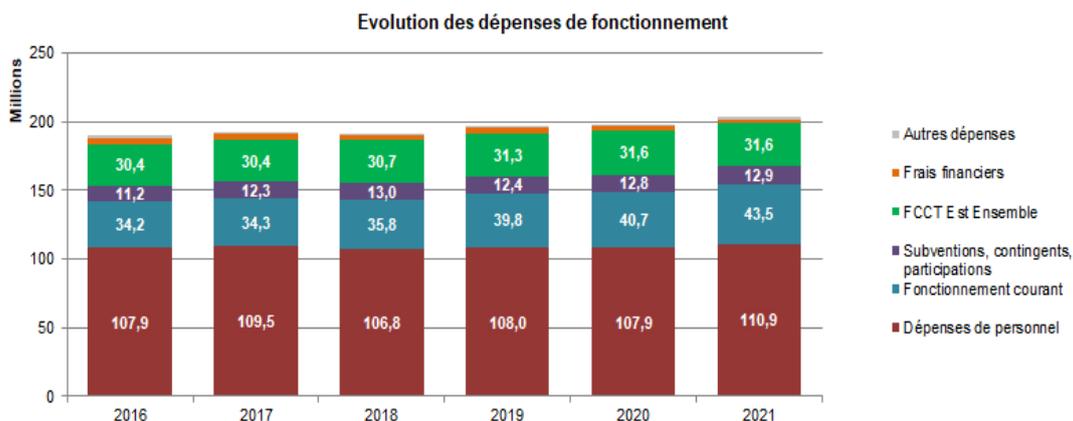
3.2.2 – Evolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 203,09 millions d’euros en 2021, soit une hausse de 5,03 millions d’euros (+2,54%) par rapport au précédent exercice.

Sur les cinq dernières années, ces dépenses ont augmenté en moyenne de 2,60 millions d’euros (+1,34%) en moyenne par an.



L'évolution des dépenses entre 2020 et 2021 peut paraître élevée mais est en grande partie la conséquence de mesures exogènes (revalorisation du SMIC, PPCR, GVT, élections) ayant entraîné une augmentation des dépenses de personnel ainsi que du retour à la normale du fonctionnement des services municipaux après un exercice 2020 fortement marqué par la crise sanitaire et différents confinements ayant entraîné une nette baisse d'activité. Ces dépenses restent maîtrisées.



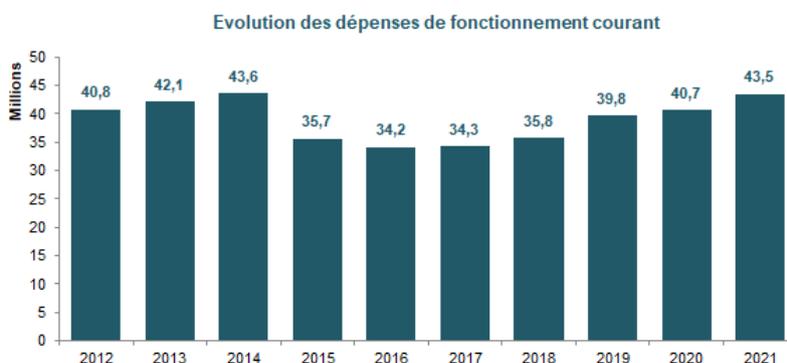
Dans le détail, les principales évolutions sont les suivantes :

- Progression des dépenses de personnel (+3,07 millions d’euros ; +2,84%)
- Augmentation des dépenses courantes (+2,85 millions d’euros ; +7,01%)
- Diminution des frais financiers (-0,66 million d’euros ; -18,95%)
- Stabilisation des subventions, contingents, participations (+0,37%)
- Stabilisation du FCCT versé à Est-Ensemble (+0,17%)
- Baisse des autres dépenses (-0,34 million d’euros ; -19,81%)

3.2.3 – Les dépenses de fonctionnement courant

Ces dépenses, comptabilisés au chapitre 011 « charges à caractère général », correspondent globalement aux dépenses récurrentes et d'activités des services municipaux, hors frais de personnel.

Les dépenses de fonctionnement courant (43,52 millions d'euros) apparaissent en nette progression par rapport à 2020 (+2,85 millions d'euros ; +7,01%), notamment en raison d'un retour à la normale de l'activité de nombreux services municipaux après un exercice 2020 fortement marqué par la crise sanitaire et la fermeture de nombreux équipements.



La situation financière de la ville constatée fin 2014⁷ avait obligé la municipalité à réduire immédiatement ses dépenses de fonctionnement. De gros efforts avaient alors été réalisés sur les dépenses de fonctionnement courant, moins « rigides » que les dépenses de personnel, les charges financières ou encore les subventions et participations. Ces dépenses ont ensuite été stabilisées entre 2015 et 2018, le temps que la ville reconstitue ses équilibres budgétaires et retrouve une capacité financière suffisante pour améliorer le service public à la population.

Depuis 2018, grâce à une situation financière largement assainie, les moyens alloués aux services municipaux progressent et les dépenses augmentent, tout en restant maîtrisées (restauration scolaire, propreté urbaine, entretien du patrimoine, sécurité).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Energie (eau, électricité, chauffage ...)	3 564 484	3 576 901	3 091 094	3 032 210	3 003 825	3 050 726
Maintenance, entretien, réparation	2 900 467	2 334 823	3 105 141	3 084 890	3 662 984	4 212 110
Immobilier (locations, charges, taxes)	7 450 260	7 598 813	7 663 279	9 389 121	10 653 301	10 754 919
Prestations de services	9 204 210	9 357 018	10 565 693	12 936 831	11 932 262	15 253 492
Achat de fournitures	3 666 569	3 692 202	3 587 807	3 674 673	4 330 598	3 474 182
Locations mobilières	1 480 989	1 526 875	1 629 358	1 562 677	1 490 998	1 561 059
Communication, événementiel	985 961	947 979	1 013 209	1 049 176	790 985	872 974
Frais de télécommunication	843 646	602 476	651 567	551 198	596 685	392 928
Autres frais courants	4 065 896	4 630 801	4 476 083	4 491 087	4 212 128	3 951 605
FONCTIONNEMENT COURANT	34 162 482	34 267 889	35 783 232	39 771 864	40 673 766	43 523 995

Les principales évolutions 2020-2021 concernent :

- L'entretien des bâtiments municipaux (contrats de maintenance et d'entretien) afin de renforcer la sécurité, la prévention et mieux répondre aux normes et exigences réglementaires (+400.000 euros).
- Le retour à la normale de l'activité des services municipaux après une année 2020 fortement marquée par la crise sanitaire et la fermeture de nombreux équipements municipaux. Ainsi, les dépenses des services petite enfance (+75.000 euros), restauration scolaire (+1,13 millions d'euros), culture (+100.000 euros), jeunesse

⁷ Le Compte Administratif 2014 a été voté avec un déficit de -21,00 millions d'euros

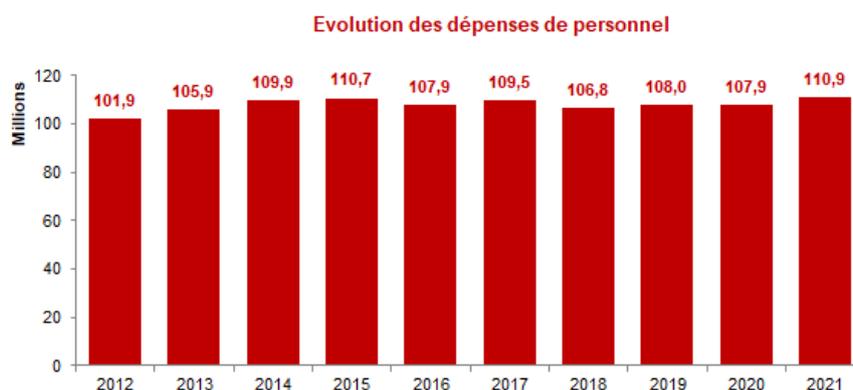
(+260.000 euros), citoyenneté (+100.000 euros), formation (+70.000 euros), ont fortement augmenté et reviennent à leurs niveaux d'avant crise. La ville a également versé au délégataire de la concession du stationnement payant la somme de 251.250 euros au titre de la prise en compte du manque à gagner dû à la gratuité du stationnement pendant une partie de l'année 2020.

- La restauration scolaire avec l'amélioration de la qualité des repas servis aux enfants et une augmentation significative de la part du bio.
- Les achats de fournitures (masques, gel hydro alcoolique, nettoyeurs adaptés etc) pour protéger les agents face à la pandémie.

3.2.4 – Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont représenté en 2021 une dépense de 110,93 millions d'euros et sont en progression par rapport à 2020 (+3,07 millions d'euros ; +2,84%).

Depuis 2016, ces dépenses sont maîtrisées et fluctuent en fonction d'éléments conjoncturels (PPCR⁸, GVT⁹, revalorisation du SMIC ou du point d'indice, élections) et de variation de périmètre (transfert d'agents à Est-Ensemble, changement de régime d'assurances pour risques statutaires ou chômage).



L'augmentation des dépenses de personnel en 2021 (qui reviennent au même niveau qu'en 2015) est la conséquence du surcoût temporaire lié à l'adhésion au régime d'assurance chômage (880.000 euros), qui à moyen terme devrait générer des économies, de différents recrutements (ATSEM dans les écoles, centres de loisirs, plan « jeunesse » durant l'été), de l'ouverture d'un centre de vaccination à compter du printemps 2021, de l'organisation des élections régionales et départementales, de la revalorisation du SMIC (+2,2% au 1^{er} octobre 2021 après +0,99% au 1^{er} janvier 2021) et des éléments habituels (PPCR, GVT).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Rémunération des agents	73 124 606	74 009 033	73 128 301	73 915 315	74 049 215	75 325 383
Charges et cotisations sociales	28 982 884	29 811 971	29 089 824	29 734 395	29 475 341	31 233 214
Autres charges de personnel	5 818 275	5 671 016	4 557 559	4 359 212	4 339 006	4 373 201
DEPENSES DE PERSONNEL	107 925 764	109 492 020	106 775 684	108 008 921	107 863 562	110 931 797

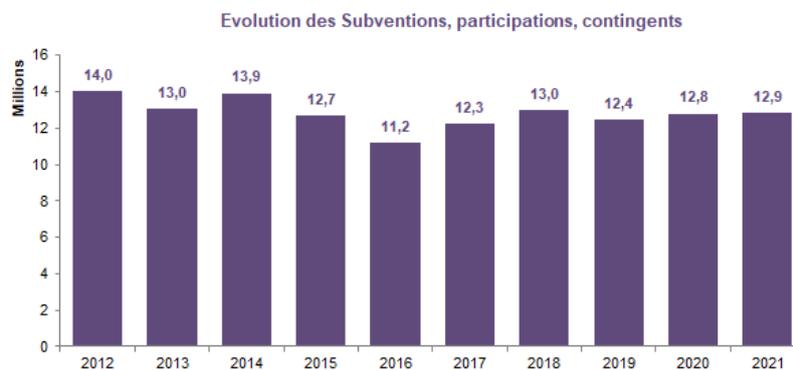
⁸ PPCR signifie « parcours professionnels, carrières et rémunérations ». Il s'agit d'une vaste réforme visant à harmoniser les grilles indiciaires et à améliorer les perspectives de carrière des agents de la fonction publique. Cette réforme est progressive et se traduit souvent par une revalorisation indiciaire, donc à une augmentation des dépenses pour l'employeur.

⁹ GVT signifie « Glissement Vieillesse Technicité ». Il s'agit de la prise en compte des évolutions de carrière des agents, facteurs de hausse des dépenses de personnel.

3.2.5 – Les subventions, contingents et participations

Ces dépenses, regroupées au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » concernent à la fois les subventions versées aux associations, aux établissements publics (CCAS, Caisse des Ecoles, OPHM); les contributions obligatoires à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) et aux organismes de regroupements (Autolib, Vélib, SIFUREP, Forum Métropolitain) ; les participations aux écoles privées ainsi que les indemnités versées aux élus. La contribution à l'établissement public territorial Est-Ensemble est traitée séparément.

Le montant total des subventions, contingents et participations versées en 2021 a atteint 12,85 millions d'euros, une dépense quasi-identique par rapport à l'exercice précédent (+47.027 euros ; +0,37%). Globalement, ces dépenses sont relativement stables – hors effets de périmètre – depuis 2018.



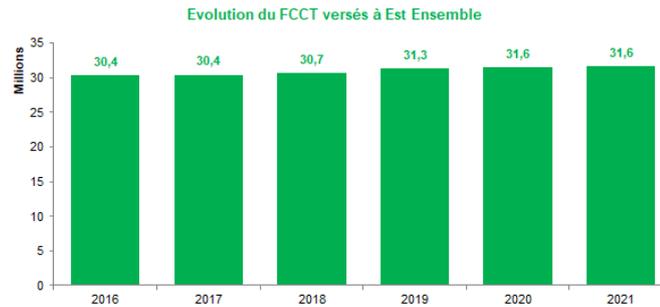
La participation obligatoire à la BSPP a fortement augmenté en 2021 (2,27 à 2,62 millions d'euros), notamment dans sa partie investissement. Les subventions au CCAS (1,70 à 1,80 million d'euros) et à la Caisse des Ecoles (0,95 à 1,03 million d'euros) ont également été revues à la hausse aussi pour mieux assurer la pause méridienne dans le cadre des contraintes sanitaires des écoles. Le protocole CGLLS s'étant achevé, la ville n'a pas eu à verser de subvention à l'OPHM en 2021 (0,62 million d'euros en 2010) alors que les subventions aux associations sont restées relativement stables (5,24 millions d'euros).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Elus (indemnités, formation, groupes)	1 096 511	1 085 936	1 089 846	1 113 664	1 171 855	1 254 063
Subventions aux associations	5 512 863	5 255 831	5 235 705	5 379 559	5 194 303	5 242 166
Subventions aux CCAS	1 422 000	1 600 000	1 600 000	1 750 000	1 700 000	1 800 000
Subventions à la Caisse des Ecoles	739 001	1 035 995	1 394 210	1 056 703	953 352	1 029 030
Contribution à la BSPP	1 330 655	1 742 116	1 964 259	2 147 649	2 265 312	2 621 168
Contribution OPHM / CGLLS	472 000	1 000 000	959 000	618 410	618 410	0
Autres	590 229	535 664	717 819	380 920	902 007	905 839
Subventions, participations, contingents	11 163 259	12 255 542	12 960 839	12 446 905	12 805 239	12 852 266

3.2.6 – Le FCCT Est-Ensemble

Depuis l'instauration de la Métropole du Grand Paris le 1^{er} janvier 2016 et l'instauration des établissements publics territoriaux, ces derniers sont financées en grande partie par leurs communes membres par le biais du FCCT (fonds de compensation des charges territoriales).

Celui-ci a représenté en 2021, une dépense totale de 31,61 millions d'euros, en très légère augmentation par rapport à 2020 (+55.000 euros, +0,17%).



Le FCCT est composé de trois parts :

Une première part dite fiscale correspondant aux recettes fiscales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier non bâti, ancienne part salaire de la taxe professionnelle) que les communes perçoivent depuis le 1^{er} janvier 2016 à la place des groupements (l'ancienne CA).

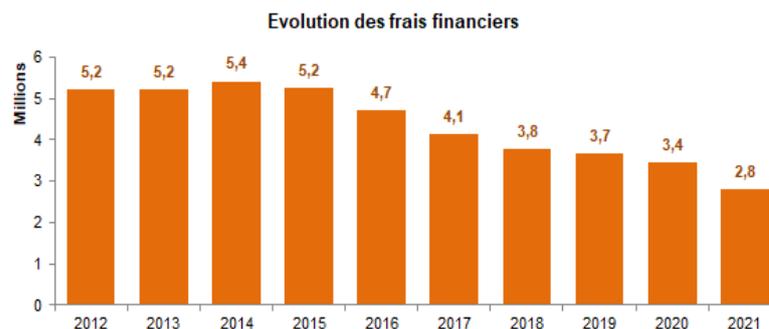
Une deuxième part dite équilibre pour contribuer au financement général d'Est-Ensemble. Le dernier pacte fiscal et financier adopté par le territoire a fixé ce besoin à 2,5 millions d'euros par an, somme à répartir entre les communes membres.

Une troisième part dite charges transférées correspondant à l'évaluation des charges transférées par la commune à Est-Ensemble. Les montants sont arrêtés en CLECT¹⁰.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
FCCT Fiscal	29 333 093	29 388 195	29 554 164	29 862 091	30 033 746	30 062 699
FCCT Equilibre	703 406	700 802	702 847	708 535	710 588	713 064
FCCT Charges transférées	320 871	359 396	421 488	752 413	807 438	831 197
	30 357 370	30 448 393	30 678 499	31 323 039	31 551 772	31 606 960

3.2.7 – Les frais financiers

Du fait de la stabilité de l'encours, du contexte de taux historiquement bas et de la gestion active menée par la municipalité, les charges financières sont en constante diminution depuis 2014.



En 2021, les frais financiers ont représenté une dépense de 2,79 millions d'euros et sont en nette diminution par rapport à l'exercice précédent (-650.000 euros, -18,95%).

La ville a payé 2,71 millions d'euros au titre des intérêts directs de la dette auxquelles il faut ajouter une écriture comptable de 82.180 euros au titre des intérêts courus non échus (ICNE) constatés d'avance¹¹.

¹⁰ La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité.

¹¹ Différence entre les ICNE constatés en 2020 (263.430,17 euros) et ceux constatés en 2021 (345.610,60 euros)

Enfin, les différentes mobilisations de la ligne de trésorerie (emprunt à court terme pour faire face à des besoins ponctuels de trésorerie) sont disposés la ville lui ont coûté 5.953 euros.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Intérêts de la dette	4 887 404	4 584 594	4 082 141	3 726 614	3 766 874	2 706 398
Intérêts courus non échus (ICNE)	-189 638	-472 644	-295 857	-54 407	-330 023	82 180
Autres charges financières	16 919	25 687	4 372	224	11 068	5 953
FRAIS FINANCIERS	4 714 686	4 137 638	3 790 656	3 672 432	3 447 919	2 794 531

3.2.8 – Les autres dépenses de fonctionnement

Ces autres dépenses regroupent les charges comptabilisées aux chapitres 014 « atténuations de produits », 656 « frais de fonctionnement des groupes d'élus » ou 67 « charges exceptionnelles ».

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Reversement AC Est Ensemble (014)	305 603	305 603	305 603		305 603	
Contribution FPIC (014)	726 031	1 084 548	751 845	768 949	448 204	442 943
Autres reversements (014)	12 925	15 000	58 066	378 130	312 140	325 608
Frais de fonctionnement des groupes (656)	54 007	94 180	107 406	97 850	53 891	87 680
Bourses, prix, subventions exceptionnelles (67)	67 536	86 722	146 323	111 188	407 879	267 330
Titres annulés sur ex antérieur (67)	48 229	63 985	158 321	304 926	93 059	35 769
Autres charges exceptionnelles (67)	535 411	49 411	86 178	36 781	103 510	223 389
AUTRES DEPENSES	1 749 742	1 699 449	1 613 742	1 697 824	1 724 285	1 382 718

En 2021, la ville a versé 442.943 euros au titre de sa contribution au FPIC¹². Les autres reversements ont concerné le paiement de frais de gestion des forfaits post-stationnement (FPS) à l'ANTAI pour 180.635 euros ainsi que des remboursements suite à des dégrèvements de taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 144.973 euros.

3.2.9 – Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Ces mouvements sont neutres car équilibrées en dépenses et en recettes. Elles peuvent être effectuées au sein d'une même section (comptes de stock ou de patrimoine) ou engendrer des transferts entre la section de fonctionnement et celle d'investissement (amortissements en fonctionnement de dépenses ou de recettes d'investissement).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
042 Dotations aux amortissements	8 966 028	9 156 402	8 697 274	9 211 955	9 841 614	10 190 907
042 Autres recettes d'ordre (cessions)	2 262 837	1 632 949	3 105 265	5 120 560	3 378 300	3 067 309
043 Opé d'ordre à l'intérieur de la section					5 103 803	
DEPENSES D'ORDRE	11 228 865	10 789 351	11 802 539	14 332 516	18 323 718	13 258 216

En 2021, la ville a procédé aux dépenses d'ordre suivantes :

- 10.190.907 euros au titre des dotations aux amortissements, mouvement comptable qui permet de prendre en considération la dévalorisation ou dépréciations des actifs de la collectivité (cette dépense correspond à une recette d'investissement du même montant, elle favorise l'autofinancement et doit permettre le renouvellement des biens et matériels).
- 3.067.309 euros au titre du transfert en investissement des cessions d'immobilisations comptabilisées en section de fonctionnement (cette dépense correspond à une recette d'investissement du même montant).

¹² Fond de péréquation inter communal. Sur l'exercice 2021, la ville a également perçu une recette de 2.440.202 euros, soit au final une recette nette de 1.997.259 euros.

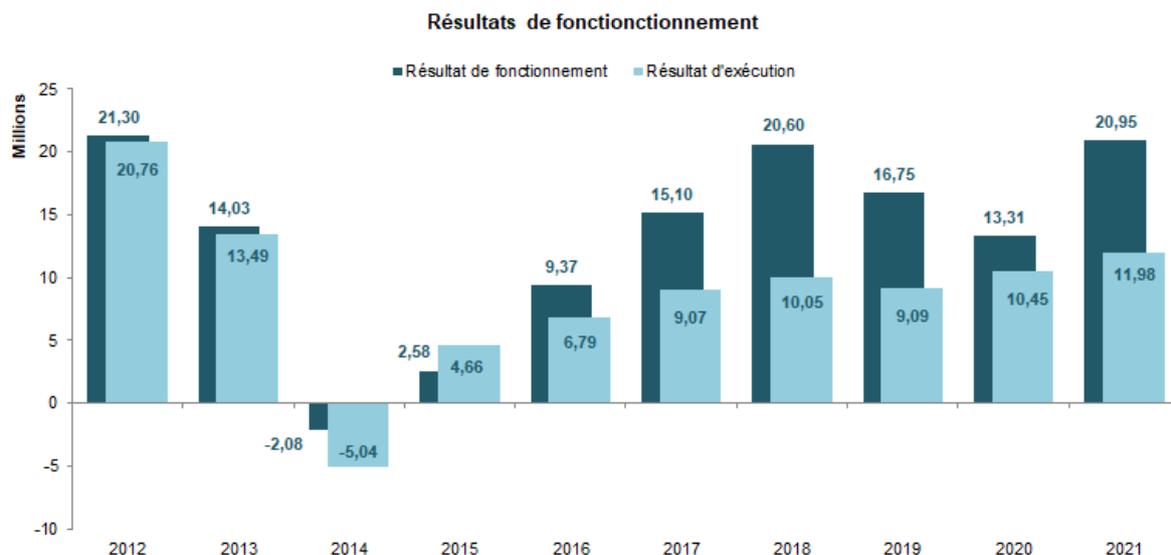
III.3 | Résultats de fonctionnement

L'exercice 2021 a été clôturé avec un excédent fonctionnement de 20,95 millions d'euros, composé du résultat de l'exécution de l'exercice 2021, soit 11,98 millions d'euros, et de la reprise du résultat de fonctionnement 2020 non affecté au financement direct de l'investissement et donc repris en section de fonctionnement, soit 8,97 millions d'euros.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	208 093 691	212 163 289	213 451 023	220 340 095	226 842 134	228 333 878
Dépenses de fonctionnement	201 302 167	203 090 280	203 405 190	211 253 500	216 390 261	216 350 484
Résultat d'exécution	6 791 524	9 073 009	10 045 832	9 086 595	10 451 873	11 983 395
Résultat n-1 repris	2 583 139	6 031 472	10 550 309	7 666 697	2 857 758	8 971 127
Résultat de fonctionnement	9 374 663	15 104 481	20 596 142	16 753 292	13 309 631	20 954 522

Le résultat d'exécution de fonctionnement (11,98 millions d'euros) est en amélioration constante depuis 2014. Il convient de signaler qu'il contient les 2,22 millions d'euros de recettes de la redevance « horodateurs ». En neutralisant cette recette exceptionnelle, il serait de 9,76 millions d'euros, un excédent dans la moyenne des années 2017-2020.



IV SECTION D'INVESTISSEMENT – présentation détaillée

En section d'investissement l'exécution des crédits, présentée ci-après, comprend l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recettes émis au cours de l'exercice concernée : les restes à réaliser en dépenses et en recettes ne sont donc pas intégrés.

IV.1 | Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement constatées au compte administratif 2021 sont arrêtées à 49,22 millions d'euros dont 49,05 millions d'euros de dépenses réelles et 0,17 million d'euros de dépenses d'ordre.

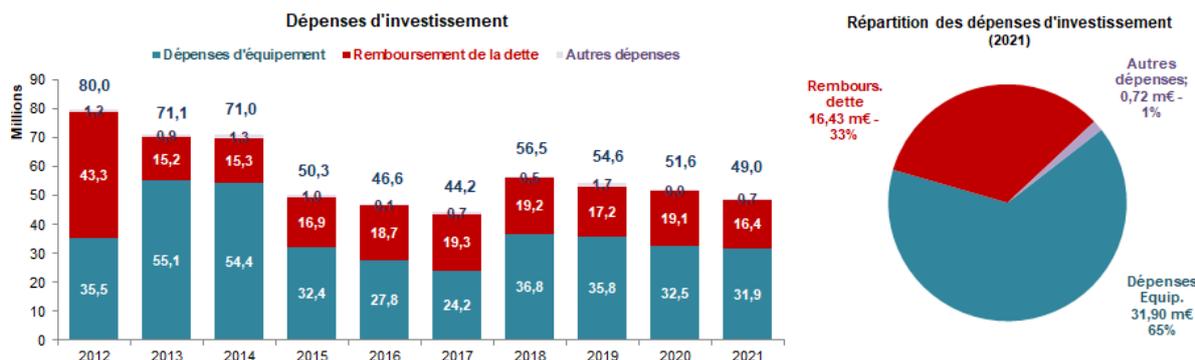
4.1.1 – Présentation générale

PRESENTATION COMPTABLE						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
20 Immobilisations incorporelles	2 906 920	1 583 766	1 256 902	1 769 857	1 188 439	1 121 439
204 Subventions d'équipement	3 161 871	312 555	1 688 487	3 061 011	5 224 137	3 189 108
21 Immobilisations corporelles	12 533 900	11 529 065	11 605 480	18 611 157	20 035 889	22 701 914
23 Immobilisations en cours	4 317 772	4 122 762	2 131 418	1 513 134	282 192	862 063
Opérations votées	4 858 825	6 607 085	20 161 119	10 805 483	5 733 773	4 029 825
Dépenses d'équipement	27 779 288	24 155 234	36 843 405	35 760 643	32 464 430	31 904 349
10 Dotations, fonds divers et réserves				59 267		120 817
13 Subventions d'investissement		283 751	436 903			481 645
16 Emprunts et dettes	18 730 835	21 332 694	22 866 525	22 189 645	69 174 337	16 426 223
dont refinancement / gestion de dette		2 000 000	3 687 500	5 000 000	50 062 460	
26 Participations et créances rattachées					1	5 000
27 Autres immobilisations financières		425 360	16 175	1 586 473	22 878	
Dépenses financières	18 730 835	22 041 805	23 319 603	23 835 385	69 197 216	17 033 685
45 - Opérations pour compte de tiers	62 616	7 062	18 349	11 374	16 734	110 123
Dépenses réelles d'investissement	46 572 738	46 204 101	60 181 358	59 607 402	101 678 380	49 048 158
040 Dépenses d'ordre	2 513	2 509			86 157	86 157
040 Dépenses d'ordre (cessions)		6 000	221 775	2 510		85 469
041 Opérations patrimoniales	2 497 494	836 887	2 182 031		658 131	
Dépenses d'ordre d'investissement	2 500 007	845 396	2 403 805	2 510	744 288	171 626
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	49 072 745	47 049 497	62 585 163	59 609 912	102 422 668	49 219 784

PRESENTATION RETRAITEE						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses d'équipement	27 779 288	24 155 234	36 843 405	35 760 643	32 464 430	31 904 349
Remboursement de la dette	18 729 665	19 331 138	19 172 026	17 187 955	19 111 878	16 425 169
Autres dépenses	63 786	717 729	478 426	1 658 804	39 613	718 640
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	46 572 738	44 204 101	56 493 857	54 607 402	51 615 921	49 048 158

Afin de simplifier la présentation, il est possible de classer les dépenses d'investissement en trois catégories :

- Les dépenses d'équipement qui regroupent toutes les dépenses affectant directement le patrimoine de la collectivité (travaux, acquisition, grosse réparation...) ainsi que les subventions d'équipement versées.
- Le remboursement en capital de la dette
- Les autres dépenses qui peuvent regrouper d'éventuels remboursements de dotations ou subventions perçues à tort, des prises de participation, des immobilisations financières (dépôts de caution) et les opérations réalisées pour compte de tiers.



4.1.2 – Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement (chapitre 20, 21, 23 et 204) comprennent l'ensemble des dépenses liées à des immobilisations incorporelles (20 – biens immatériels, sans substance physique : études avant travaux, licences, brevets), à des immobilisations corporelles (21 et 23 – actifs physiques : travaux neufs, grosses réparations sur le patrimoine existant, acquisitions de matériel ou mobiliser, etc.) ainsi que les subventions versées à des tiers pour réaliser des investissements.

En 2021, la ville a réalisé des dépenses d'équipement à hauteur de 31,90 millions d'euros, un niveau légèrement inférieur à celui des années précédentes mais conformes aux ambitions et capacités financières de la commune (30 à 35 millions d'euros par an).

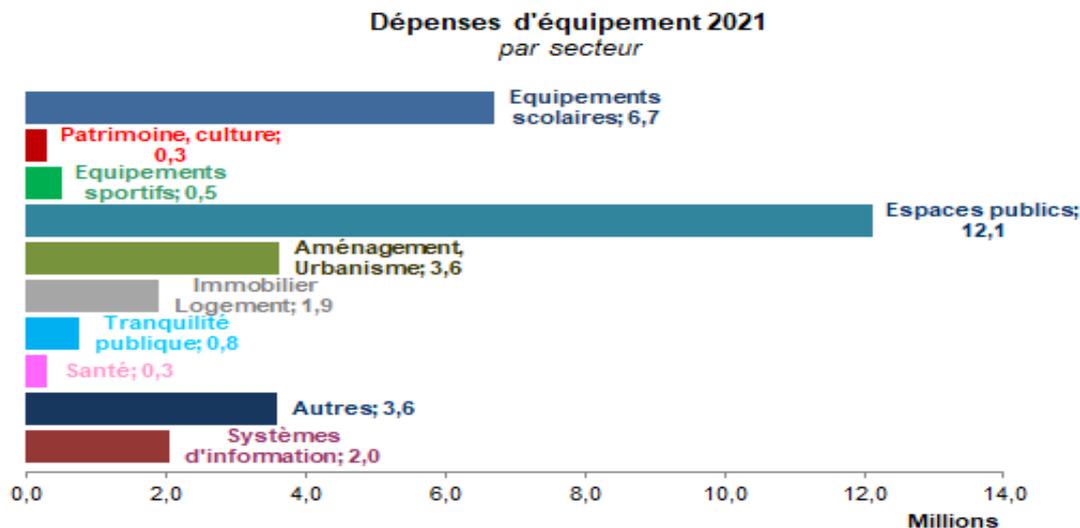
Evolution des dépenses d'équipement



Depuis 2015, la ville investit selon ses capacités et sans augmenter son encours de dette, soit une moyenne de 31,61 millions d'euros par an sur les sept dernières années. En 2013 et 2014, la ville avaient réalisé plus de 50 millions d'euros d'investissement mais au prix de l'utilisation de l'intégralité de ses réserves et d'un recours massif à l'emprunt. La dette de la ville était ainsi passée de 169,76 millions d'euros à 217,87 millions d'euros, générant ainsi des dépenses supplémentaires (remboursements et frais financiers) rognant sur les capacités d'investissement des années suivantes.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Immobilisation incorporelles (20)	2 984 536	1 946 190	1 459 940	2 455 305	1 631 901	1 298 827
Subventions d'équipement (204)	3 161 871	312 555	1 688 487	3 061 011	5 224 137	3 189 108
Immobilisations corporelles (21-23)	21 632 881	21 896 489	33 694 979	30 244 327	25 608 392	27 416 414
Dépenses d'équipement	27 779 288	24 155 234	36 843 405	35 760 643	32 464 430	31 904 349

Les dépenses d'équipement réalisées concernant essentiellement des éléments de son patrimoine (immobilisations incorporelles ou corporelles) même si la ville a également versé en 2021 des subventions d'équipement à des tiers pour 3,19 millions d'euros.



Les dépenses d'équipement concernent principalement les espaces publics (12,1 millions d'euros) et les équipements scolaires (6,7 millions d'euros).

Principales dépenses réalisées en 2021 :

Equipements scolaires (6,7 m€) : groupe scolaire Guy Moquet - Estienne d'Orves, groupe scolaire Diderot, solde du groupe scolaires Odrü, entretien courant des écoles et cours d'école, matériel et équipement de restauration scolaire

Patrimoine, équipements culturels (0,3 m€) : église Saint-Pierre Saint Paul, matériel et équipements.

Equipements sportifs (0,5 m€) : entretien courant des équipements sportifs (gymnases, stades) et matériel.

Espaces publics (12,1 m€) : Place des Rufins, Place de la République, rue Marceau, Place Le Morillon, square Virginia Woolf, aménagements cyclables et mobilité, PRUS La Noue, PRUS Bel Air, acquisition de balayeuses électriques, rachat des horodateurs, renouvellement de l'éclairage public, aménagement des espaces publics, entretien courant des voiries, des espaces verts, du patrimoine arboré.

Opérations d'aménagement, urbanisme (3,6 m€) : ZAC Fraternité, ZAC Boissière Acacias, Aménagement des terrains provisoires pour les gens du voyage.

Immobilier, logement (1,9 m€) : subventions pour surcharges foncières, lutte contre l'habitat indigne, entretien du patrimoine privé.

Tranquillité publique (0,8 m€) : vidéo protection et alarmes.

Santé (0,3 m€) : extension du CMS Daniel Renault, matériel et équipements médicaux.

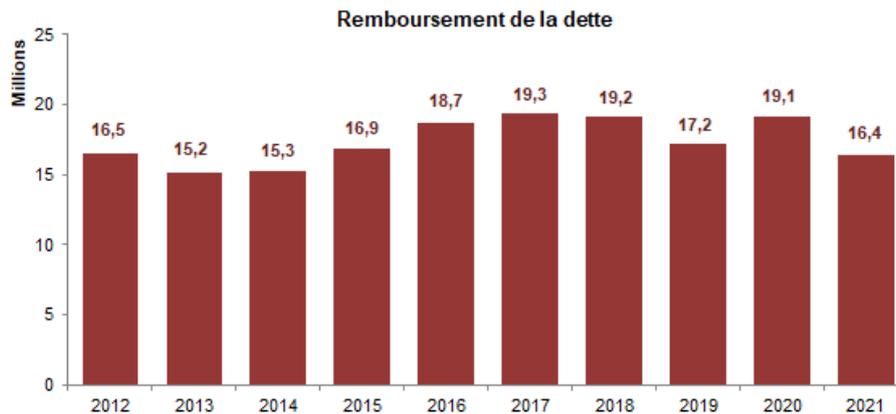
Système d'information (2,0 m€) : renouvellement TOIP, extension des réseaux de fibre, matériel informatique, licences, logiciels, entretien des réseaux.

Autres (3,6 m€) : réaménagement Hôtel de Ville, entretien courant des bâtiments communaux, acquisition de mobilier, de matériel pour les services municipaux

4.1.3 – Le remboursement de la dette

Le remboursement de la dette a représenté une dépense de 16,43 millions d'euros en 2021 après avoir frôlé les 20 millions d'euros annuels ces dernières années, conséquence de l'augmentation de l'encours de dette en 2014 et 2015 et du fait de son profil d'amortissement. Cette lourde dépense freine la capacité de la ville à investir.

La ville a donc mené en 2018 et 2020 plusieurs opérations de renégociation de ces contrats de dette afin d'allonger l'amortissement et de revoir les taux pratiqués, ce qui explique que le niveau de remboursement a diminué en 2019 puis nettement en 2021.



4.1.4 – Les autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement (718.639,76 euros) réalisées en 2021 comprennent :

- 120.817,38 € de remboursement de trop perçu de taxe d'aménagement (*chapitre 10*)
- 481.645,00 € de reversement de subvention dans le cadre de la ZAC Cœur de ville (*chapitre 13*)
- 1.054,18 € de remboursements de dépôts de garantie (*compte 165*)
- 2.000,00 € de prise de participation à La Coopérative Bio Ile-de-France (*chapitre 26*)
- 3.000,00 € de prise de participation à la SCIC Electrons Solaires (*chapitre 26*)
- 110.123,20 € de travaux d'office réalisés pour compte de tiers dans des cas de périls le plus souvent (*chapitre 45*)

4.1.5 – Les dépenses d'ordre d'investissement

En 2021, la ville a également procédé à des dépenses d'ordre d'investissement :

- 86.157,00 euros au titre de l'amortissement de subventions perçues
- 85.468,97 euros au titre d'écritures comptables relatives aux cessions de patrimoine

4.1.6 – Les restes à réaliser

Au compte administratif 2021 figurent également 13,96 millions d'euros de restes à réaliser dont 13,84 millions d'euros de dépenses d'équipement et 0,11 million d'euros correspondant à la prise de participation de la SPL résilience et innovation.

IV.2 | Financement de l'investissement

Les recettes d'investissement constatées au compte administratif 2021 sont arrêtées à 43,34 millions d'euros dont 30,08 millions d'euros de recettes réelles et 13,26 millions d'euros de recettes d'ordre.

4.2.1 – Présentation générale

		PRESENTATION COMPTABLE					
		2016	2017	2018	2019	2020	2021
13	Subventions d'investissement	8 061 434	7 148 974	6 809 424	6 361 475	4 317 335	2 223 764
16	Emprunts et dettes	18 004 002	18 000 000	22 374 220	21 000 000	68 512 761	15 108 647
	<i>dont refinancement / gestion de dette</i>		2 000 000	3 687 500	5 000 000	50 062 460	
2x	Immobilisations (remboursement)	0		77 822	190 000	47 640	
	Recettes d'équipement	26 065 436	25 148 974	29 261 466	27 551 475	72 877 736	17 332 410
10	Dotations et fonds divers	7 406 608	5 347 775	6 381 903	7 125 780	8 696 023	8 205 779
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		3 448 221	4 554 172	12 929 445	13 895 534	4 338 503
26	Participations						28 000
27	Autres immobilisations financières	154 800	30 454			524 782	49 749
	Recettes financières	7 561 408	8 826 450	10 936 075	20 055 225	23 116 339	12 622 032
	45 - Opérations pour compte de tiers	58 794	61 991	27 779	6 628	662	126 189
	Recettes réelles d'investissement	33 685 638	34 037 415	40 225 320	47 613 328	95 994 737	30 080 631
040	Recettes d'ordre (amortissements)	8 966 028	9 156 402	8 697 274	9 211 955	9 841 614	10 190 907
040	Cessions d'immobilisations	2 262 837	1 632 949	3 105 265	5 120 560	3 378 300	3 067 309
041	Opérations patrimoniales	2 497 494	836 887	2 182 031		658 131	
	Recettes d'ordre d'investissement	13 726 358	11 626 237	13 984 570	14 332 516	13 878 045	13 258 216
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	47 411 996	45 663 653	54 209 890	61 945 843	109 872 782	43 338 847

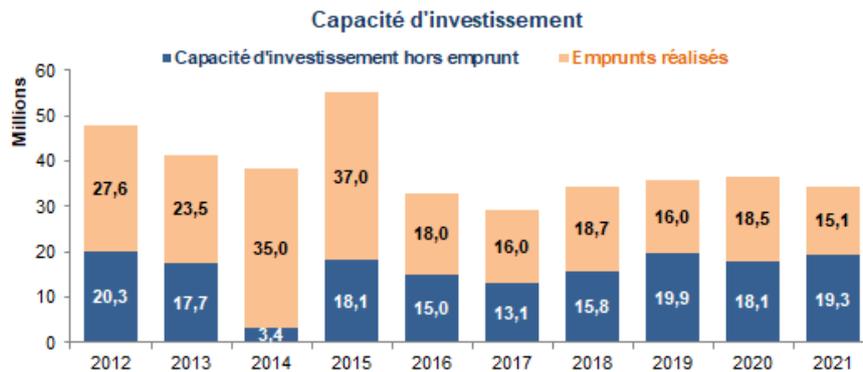
		PRESENTATION RETRAITEE					
		2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Subventions d'investissement	8 061 434	7 148 974	6 809 424	6 361 475	4 317 335	2 223 764
	FCTVA	6 432 964	4 088 815	3 322 950	3 623 787	5 530 026	5 309 728
	Taxe d'aménagement	973 644	1 258 960	3 058 953	3 501 993	3 165 997	2 896 051
	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	3 448 221	4 554 172	12 929 445	13 895 534	4 338 503
	Cessions d'immobilisations nettes	2 262 837	1 626 949	2 883 490	5 118 050	3 378 300	2 981 840
	Autres recettes	217 596	92 445	105 601	196 628	573 385	203 938
	Dotations aux amortissement nettes	8 963 515	9 153 892	8 697 274	9 211 955	9 755 457	10 104 750
	Emprunts nouveaux	18 000 000	16 000 000	18 686 720	16 000 000	18 450 000	15 108 000
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	44 911 989	42 818 257	48 118 584	56 943 333	59 066 035	61 188 737

L'analyse du financement des investissements nécessite un retraitement et une analyse particulière. D'une part, parce que prioritairement, ce sont les ressources de fonctionnement et son excédent sur les recettes qui doivent financer les dépenses d'investissement. Ensuite, parce qu'il est fréquent de constater des déficits d'investissement qui sont repris en année n+1 et financés par le compte 1068, ce qui, comptablement, gonfle les dépenses et les recettes d'investissement et nuit à une lecture compréhensible du financement des investissements.

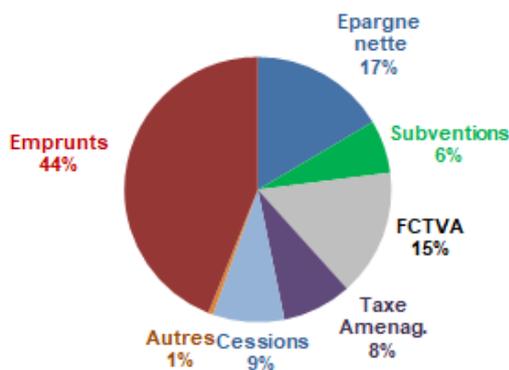
4.2.2 – Le financement des investissements

Hors emprunts nouveaux, la capacité d'investissement de la ville reste à un niveau correct (19,28 millions d'euros) grâce à la progression de l'épargne nette qui compense une baisse des cessions réalisées et subventions perçues.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne nette	-2 974 626	-1 104 237	-428 919	1 110 596	1 095 452	5 662 976
Subventions d'investissement	8 061 434	7 148 974	6 809 424	6 361 475	4 317 335	2 223 764
FCTVA	6 432 964	4 088 815	3 322 950	3 623 787	5 530 026	5 309 728
Taxe d'Aménagement	973 644	1 258 960	3 058 953	3 501 993	3 165 997	2 896 051
Cessions d'immobilisations	2 262 837	1 626 949	2 883 490	5 118 050	3 378 300	2 981 840
Autres recettes	217 596	92 445	105 601	196 628	573 385	203 938
Ressources d'investissement	17 948 475	14 216 144	16 180 418	18 801 933	16 965 043	13 615 321
Capacité d'investissement hors emprunt	14 973 849	13 111 907	15 751 499	19 912 529	18 060 495	19 278 297
Emprunts réalisés	18 000 000	16 000 000	18 686 720	16 000 000	18 450 000	15 108 000



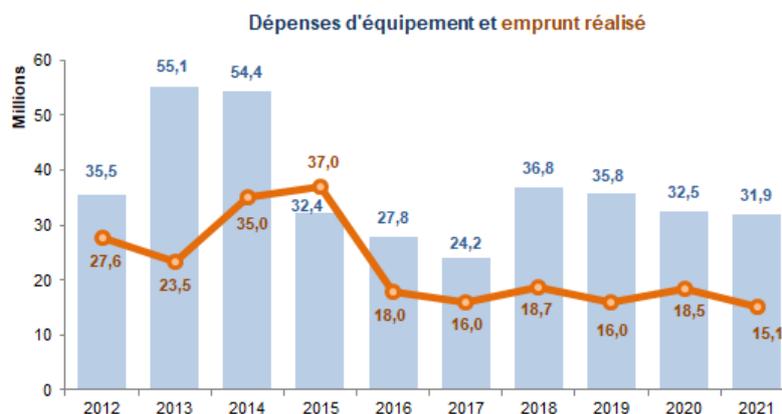
Répartition du financement des investissements (2021)



Si l'emprunt reste une source de financement importante (15,11 m€, 44% de la capacité d'investissement), celle-ci diminue par rapport à 2020 (18,45 m€, 50%), grâce à la progression de l'épargne nette (de 1,10 m€ à 5,66 m€, de 3% à 17%).

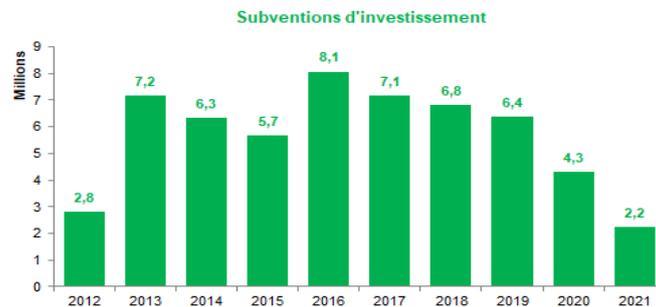
Les autres ressources d'investissement sont les subventions perçues (2,22 m€), le remboursement du FCTVA (5,31 m€), la taxe d'aménagement (2,87 m€) ainsi que la réalisation de cessions foncières (2,98 m€), ressource qui s'épuise au fil du temps en fonction du patrimoine cessible restant.

Le graphique ci-dessous illustre le lien entre niveau d'investissement (dépenses d'équipement réalisées) et l'emprunt. La dépendance à l'emprunt a énormément diminué depuis 2017.



4.2.3 – Les subventions perçues

En 2021, la ville a perçu 2,22 millions d'euros au titre des subventions d'investissement, un niveau relativement faible mais conjoncturel par rapport aux exercices précédents.

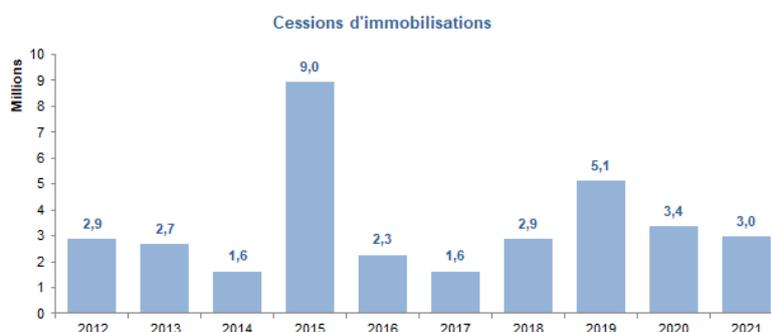


Les principales subventions perçues sont les suivantes :

- 447.004 euros au titre des amendes de police
- 414.217 euros pour la fin du PRUS La Noue (ANRU)
- 175.008 euros pour la rénovation thermique des bâtiments municipaux (MGP)
- 142.710 euros pour la rénovation thermique des bâtiments scolaires (DSIL)
- 123.648 euros pour la 1^{ère} partie du Plan Vélo (conseil régional)
- 114.318 euros pour la réfection du terrain du stade Legros (conseil régional)
- 112.266 euros pour l'ALSH Marceau (CAF)
- 58.1200 euros pour la réalisation d'un street workout (Est Ensemble)
- 40.067 euros pour la réalisation d'une étude sur le T1 (RATP)

4.2.4 – Les cessions foncières réalisées

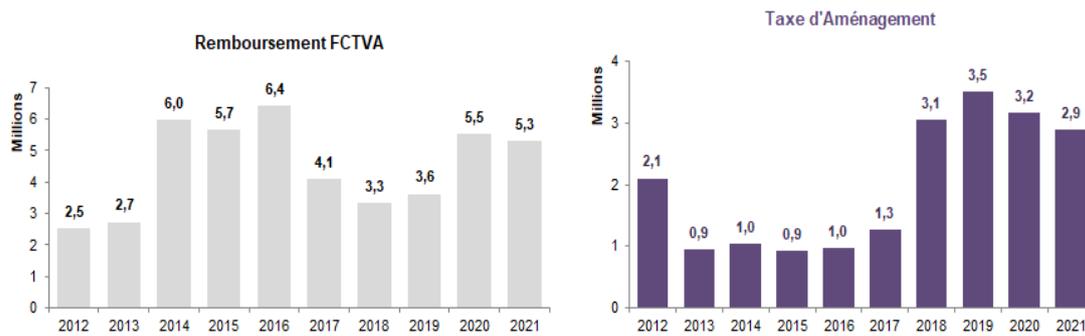
En 2021, la ville a effectué pour 2,98 millions d'euros de cessions de patrimoine (compte 775).



4.2.5 – Les autres recettes d'investissement

En 2021, la ville a également perçu 5,31 millions d'euros au titre du FCTVA (remboursement de la TVA payée sur les investissements réalisés en 2019) et 2,97 millions d'euros au titre de la taxe d'aménagement.

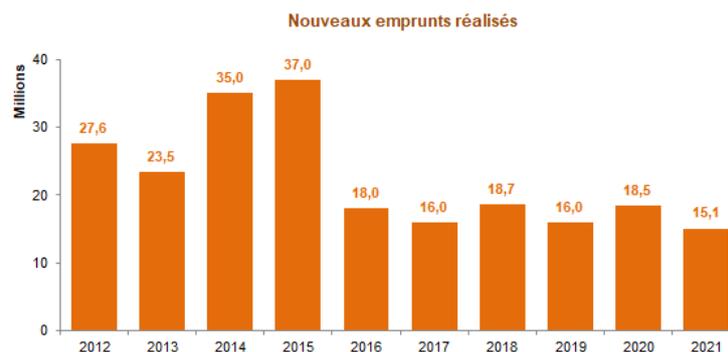
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
FCTVA	6 432 964	4 088 815	3 322 950	3 623 787	5 530 026	5 309 728
Taxe d'Aménagement	973 644	1 258 960	3 058 953	3 501 993	3 165 997	2 896 051
Autres recettes d'investissement	217 596	92 445	105 601	196 628	573 385	203 938



Les autres recettes d'investissement concernent la perception d'un bonus de liquidation de la M2S (28.000 euros, chapitre 26), le remboursement d'un trop versé de dépôt de garantie dans le cadre de la location de la tour Altaïs (49.749 euros, chapitre 27), le remboursement de travaux d'office effectués pour compte de tiers (126.189 euros, chapitre 45) et des dépôts de garantie (647 euros, compte 165).

4.2.6 – Les emprunts réalisés

En 2021, la ville a réalisé 15,11 millions d'euros d'emprunts répartis en 3 contrats: 108.000 euros à taux zéro (CAF), 10 millions d'euros à taux fixe 0,48% (AFL) puis 5 millions d'euros à taux fixe à 0,87% (AFL). Il s'agit du plus faible niveau d'emprunt réalisé depuis 10 ans.



4.2.7 – Les restes à réaliser

Au compte administratif 2021 figurent également 7,78 millions d'euros de restes à réaliser dont 0,78 million d'euros de subventions attendues et 7,00 millions d'euros correspondant à un emprunt de 12,0 millions d'euros signé fin 2021 auprès de l'AFL et dont seuls 5,0 millions d'euros ont été mobilisés avant le 31 décembre (*cf paragraphe précédent*).

IV.3 | Résultats d'investissement

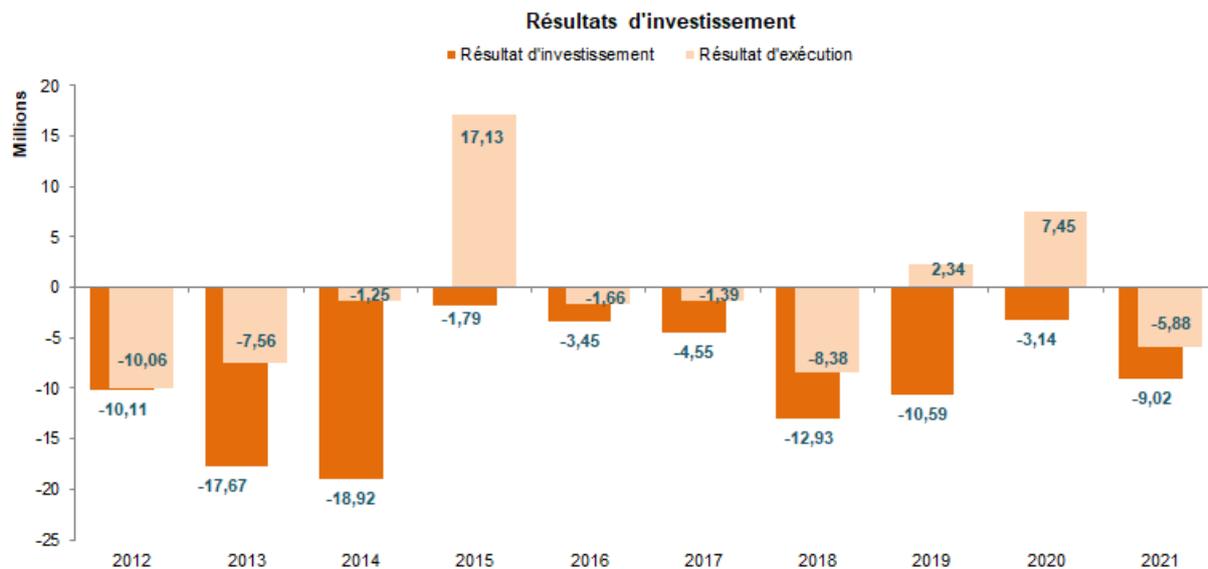
L'exercice 2021 a été clôturé avec un déficit d'investissement de -9,02 millions d'euros composé du déficit de l'exécution 2021, soit -5,88 millions d'euros, et de la reprise du déficit d'investissement 2020, soit -3,14 millions d'euros.

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes d'investissement	47 411 996	45 663 653	54 209 890	61 945 843	109 872 782	43 338 847
Dépenses d'investissement	49 072 745	47 049 497	62 585 163	59 609 912	102 422 668	49 219 784
Résultat d'exécution	-1 660 749	-1 385 844	-8 375 273	2 335 931	7 450 114	-5 880 937
Résultat n-1 repris	-1 787 472	-3 168 328	-4 554 172	-12 929 445	-10 593 514	-3 143 400
Résultat d'investissement	-3 448 221	-4 554 172	-12 929 445	-10 593 514	-3 143 400	-9 024 336

Ce déficit d'investissement est largement couvert par l'excédent de la section de fonctionnement (20,95 millions d'euros).

D'une manière générale, le résultat d'investissement est une donnée qui, isolée, reste peu significative, puisque pouvant être couverte par l'excédent de fonctionnement et pouvant être améliorée par un recours plus important à l'emprunt.



V RESULTATS DE CLOTURE ET AFFECTATION

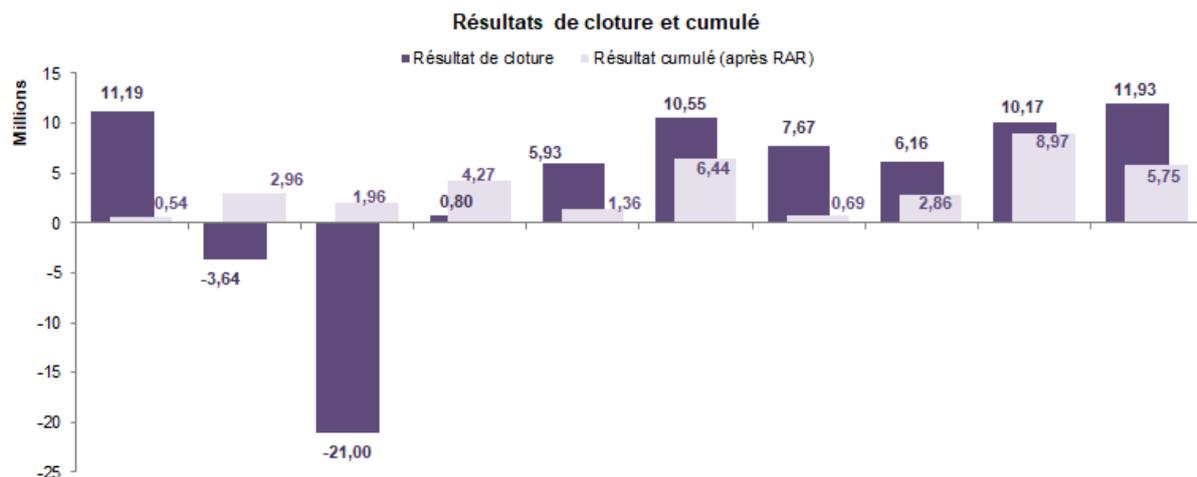
V.1 | Résultats de clôture de l'exercice 2021

L'exercice 2021 a été clôturé avec un excédent global de 11,93 millions d'euros, composé d'un excédent de fonctionnement de 20,95 millions d'euros et d'un déficit d'investissement de -9,02 millions d'euros. Il s'agit du plus fort excédent de clôture depuis dix ans.

Si on ajoute les restes à réaliser, en dépenses comme en recettes, qui sont à reprendre au budget 2022, le résultat cumulé reste excédentaire (5,75 millions d'euros).

RESULTAT DE CLOTURE ET RESULTAT CUMULE

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat de fonctionnement	9 374 663	15 104 481	20 596 142	16 753 292	13 309 631	20 954 522
Résultat d'investissement	-3 448 221	-4 554 172	-12 929 445	-10 593 514	-3 143 400	-9 024 336
Résultat de clôture	5 926 443	10 550 309	7 666 697	6 159 778	10 166 231	11 930 186
Restes à réaliser (recettes)	10 352 318	13 927 528	6 572 991	13 874 738	11 298 387	7 777 136
Restes à réaliser (dépenses)	14 920 404	18 039 122	13 552 346	17 176 759	12 493 491	13 955 204
Restes à réaliser (solde net)	-4 568 085	-4 111 595	-6 979 355	-3 302 021	-1 195 104	-6 178 068
Résultat cumulé (après RAR)	1 358 358	6 438 715	687 341	2 857 758	8 971 127	5 752 118



V.2 | Affectation du résultat 2021 au budget 2022

Les restes à réaliser constatés fin 2021 sont directement repris en section d'investissement en dépenses (13,96 millions d'euros) et en recettes (7,78 millions d'euros).

Le résultat d'investissement (-9,02 millions d'euros) est également repris au budget primitif 2022 directement dans sa section, comme une dépense puisqu'il s'agit d'un déficit.

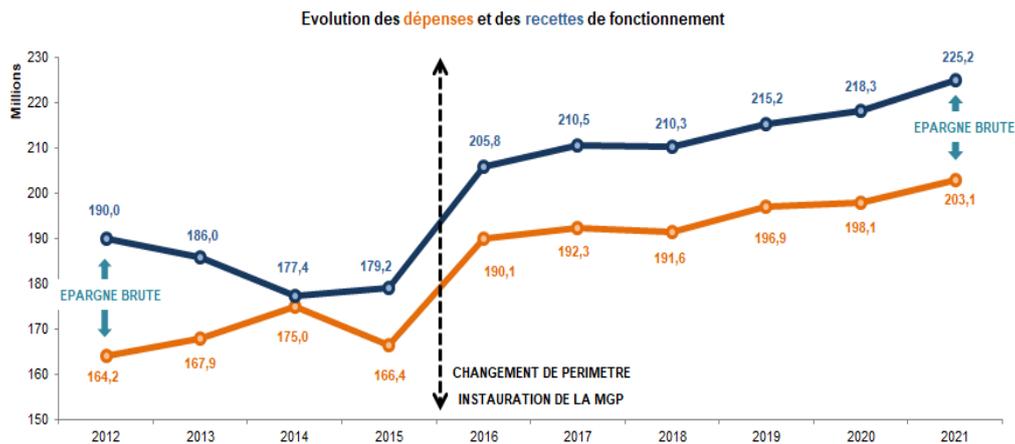
Le résultat de fonctionnement (20,95 millions d'euros) sera repris de la manière suivante :

- 15,20 millions d'euros en recette d'investissement de manière à couvrir le déficit d'investissement (-9,02 millions d'euros) et celui des restes à réaliser (solde net de -6,18 millions d'euros).
- 5,75 millions d'euros en section de fonctionnement, en recette.

VI EPARGNES BRUTE ET NETTE

En matière d'analyse financière, les concepts d'épargne brute et nette sont des indicateurs clés pour apprécier la santé financière d'une collectivité.

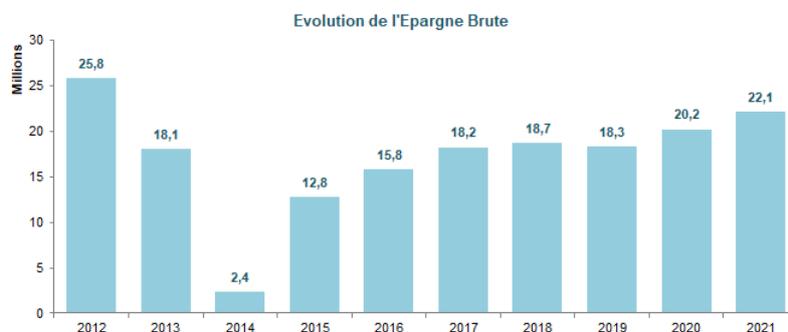
Entre 2011 et 2014, sous l'effet conjugué de la baisse des recettes (forte diminution des dotations de l'Etat) et de la hausse des dépenses de fonctionnement, les courbes se sont dangereusement rapprochées au point de craindre un effet ciseau en 2014-2015. La situation avait obligé la municipalité à rapidement diminué les dépenses de fonctionnement pour reconstituer les marges de manœuvre nécessaires.



VI.1 | L'épargne brute

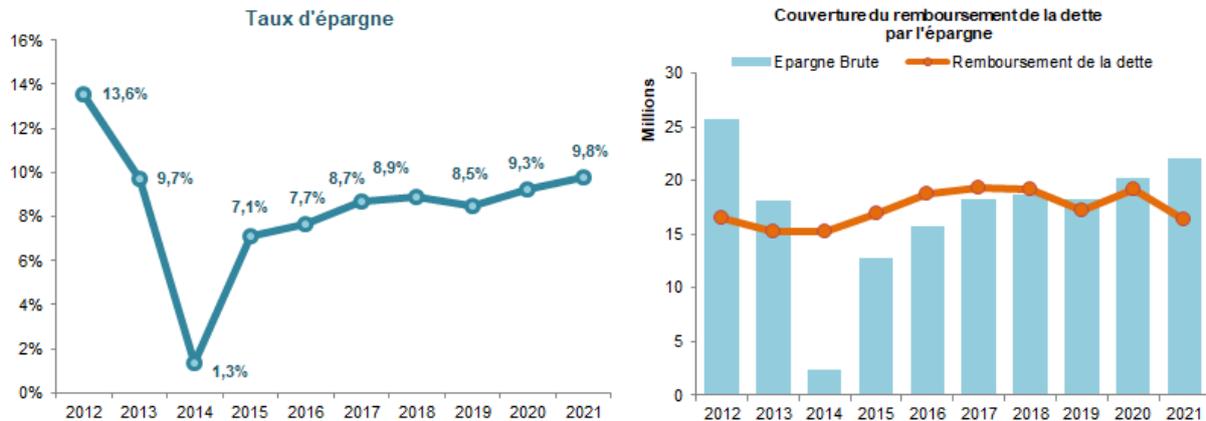
L'épargne brute traduit la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors produits des cessions) et les dépenses. Elle mesure à la fois les marges de manœuvre de la collectivité et sa capacité à investir. L'épargne brute est donc affectée à la couverture des dépenses d'investissement et au remboursement de la dette (laquelle ayant servi à investir).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes	205 828 341	210 527 831	210 345 758	215 219 535	218 273 873	225 180 412
Dépenses	190 073 302	192 300 930	191 602 651	196 920 984	198 066 543	203 092 267
Epargne Brute	15 755 039	18 226 901	18 743 107	18 298 551	20 207 330	22 088 145
<i>Taux d'épargne</i>	7,7%	8,7%	8,9%	8,5%	9,3%	9,8%



En 2021, les recettes de fonctionnement ayant plus progressé que les dépenses, l'épargne brute a augmenté et atteint 22,09 millions d'euros. Le niveau d'épargne brute s'est progressivement amélioré depuis 2014 et atteint quasiment 10% des recettes de fonctionnement, soit le seuil généralement conseillé. Cela souligne la nette amélioration de la santé financière de la ville.

En revanche et malgré sa progression, le niveau d'épargne reste relativement insuffisant compte tenu du poids de la dette et des échéances annuelles de remboursement.



VI.2 | L'épargne nette ou capacité d'autofinancement

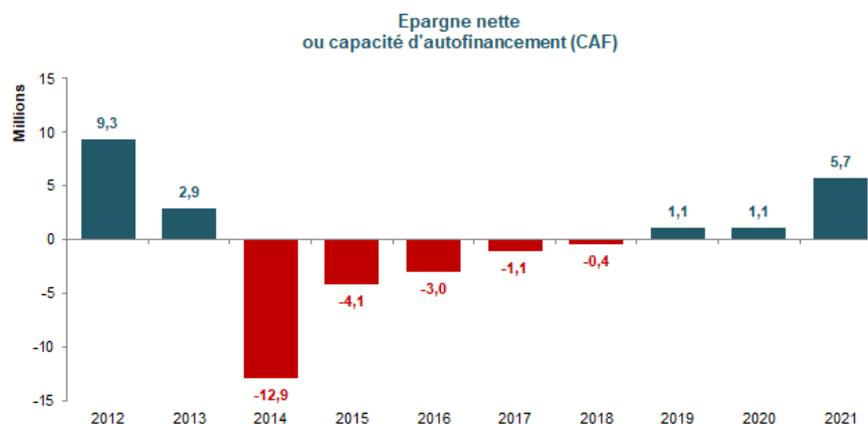
L'épargne nette ou capacité d'autofinancement mesure la capacité d'une collectivité à investir après avoir remboursé ses échéances annuelles de dette.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne brute	15 755 039	18 226 901	18 743 107	18 298 551	20 207 330	22 088 145
Remboursement de la dette	-18 729 665	-19 331 138	-19 172 026	-17 187 955	-19 111 878	-16 425 169
Epargne nette	-2 974 626	-1 104 237	-428 919	1 110 596	1 095 452	5 662 976

Pour la troisième année consécutive, l'épargne brute couvre intégralement le remboursement de la dette. L'épargne nette est donc positive.

Elle progresse même nettement en 2021 (de 1,1 à 5,7 millions d'euros) sous les effets conjoncturels de :

- la progression de l'épargne brute (de 20,2 à 22,1 millions d'euros)
- la nette diminution des remboursements de dette (de 19,1 à 16,4 millions d'euros), conséquence des opérations de refinancement / allongement de dette menées durant l'exercice 2020.

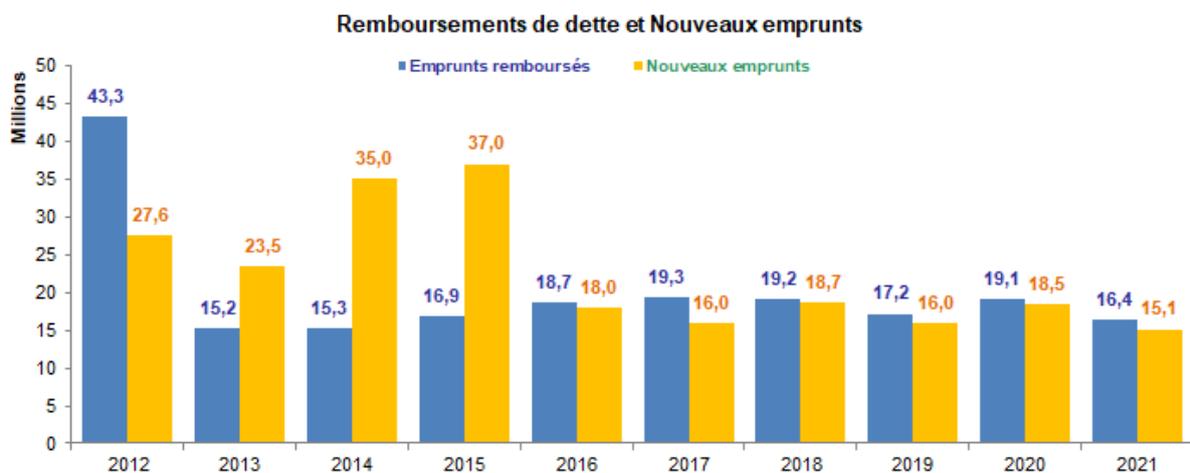


VII LA DETTE DE LA VILLE

VII.1 | La gestion de la dette au cours de l'exercice 2021

Au cours du dernier exercice, la ville a procédé au remboursement de 16,43 millions d'euros de capital de dette et a contracté 15,11 millions d'euros de nouveaux emprunts. L'encours de dette a donc diminué de 1,32 million d'euros par rapport au 1er janvier 2021.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
- Emprunts remboursés	18 729 665	19 331 138	19 172 026	17 187 955	19 111 878	16 425 169
+ Nouveaux emprunts	18 000 000	16 000 000	18 686 720	16 000 000	18 450 000	15 108 000
= variation de la dette sur l'exercice	-729 665	-3 331 138	-485 306	-1 187 955	-661 878	-1 317 169



Les 15,11 millions d'euros de nouveaux emprunts mobilisés en 2021 sont répartis en 3 contrats, tous à taux fixe :

- 108.000 euros mobilisés en mars correspondant à un contrat signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), fléché sur la création du centre de loisirs Angela Davis aux conditions suivantes : taux fixe à taux 0 sur 10 ans.
- 10,00 millions d'euros mobilisés en mars correspondant à un contrat signé avec l'Agence France Locale (AFL) en décembre 2020, non mobilisé sur l'exercice 2020 et reporté à l'exercice 2021, aux conditions suivantes : taux fixe à 0,48% sur 20 ans.
- 5,00 millions euros mobilisés en décembre correspondant à un contrat de 12,00 millions d'euros signé avec l'Agence France Locale (AFL) aux conditions suivantes : taux fixe à 0,87% sur 25 ans.

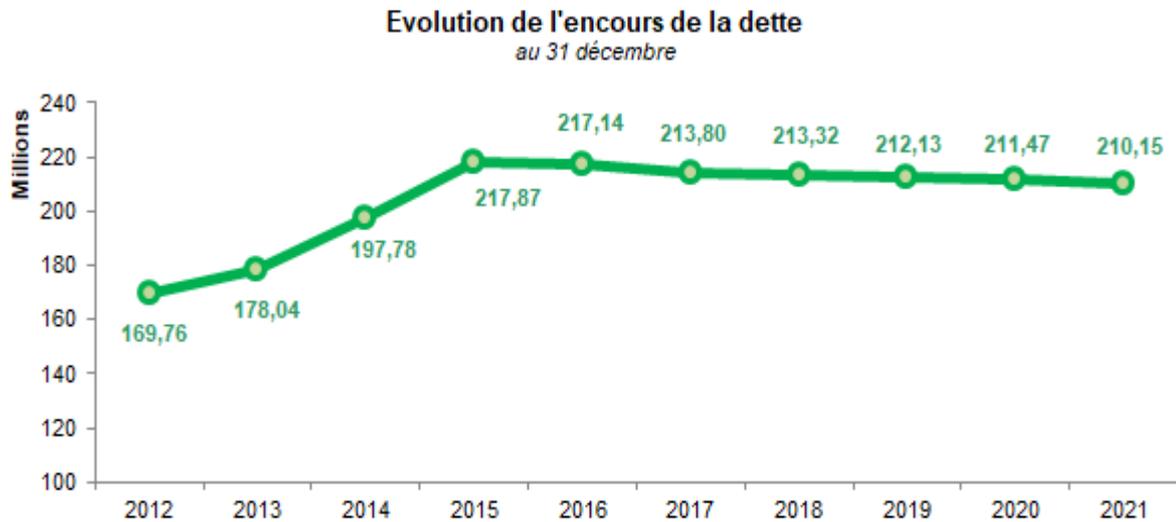
Les 7,00 millions d'euros de ce dernier contrat non mobilisés au 31 décembre 2021 seront reportés à l'exercice 2022. Ils figurent en restes à réaliser au Compte Administratif 2021.

Contrairement aux exercices précédents, la ville n'a procédé à aucune opération de refinancement ou réaménagement de dette en 2021. D'une part parce que d'importantes opérations ont été menées ces dernières années, limitant ainsi les opportunités et possibilités restantes. D'autre part, parce que les taux d'intérêt ont commencé à augmenter au cours de l'année écoulée, rendant plus compliqué et plus coûteux tout réaménagement.

La ville est cependant restée attentive aux opportunités de marché.

VII.2 | L'encours de dette au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, l'encours de dette de la ville atteignait 210,15 millions d'euros. Durant les six derniers exercices (2015 à 2021), l'encours de dette aura diminué de 7,71 millions d'euros (-3,54 %). Si l'encours est important (1.889 euros par habitant), la ville maîtrise son endettement et veille à sa structure pour disposer d'échéances compatibles avec son budget.

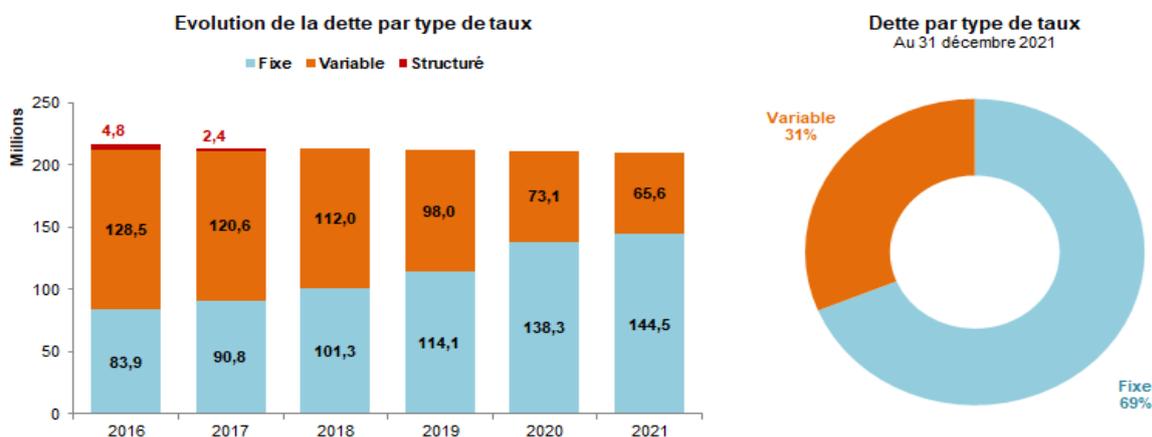


VII.3 | La structure de la dette

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette se répartit en 65 contrats (65 en 2020 mais 84 en 2019), tous classés 1-A, la meilleure notation possible selon la chartre de Gissler. La dette est donc sans risque.

7.3.1 – Répartition par type de taux

Les taux étant extrêmement bas, la ville a contracté ces dernières années essentiellement des emprunts à taux fixe. Profitant de cette conjoncture favorable, elle a également procédé à plusieurs renégociations fixant à des taux favorables des anciens contrats à taux ou marges élevées (variables). Le profil de la dette a donc largement évolué au cours de ces dernières années.



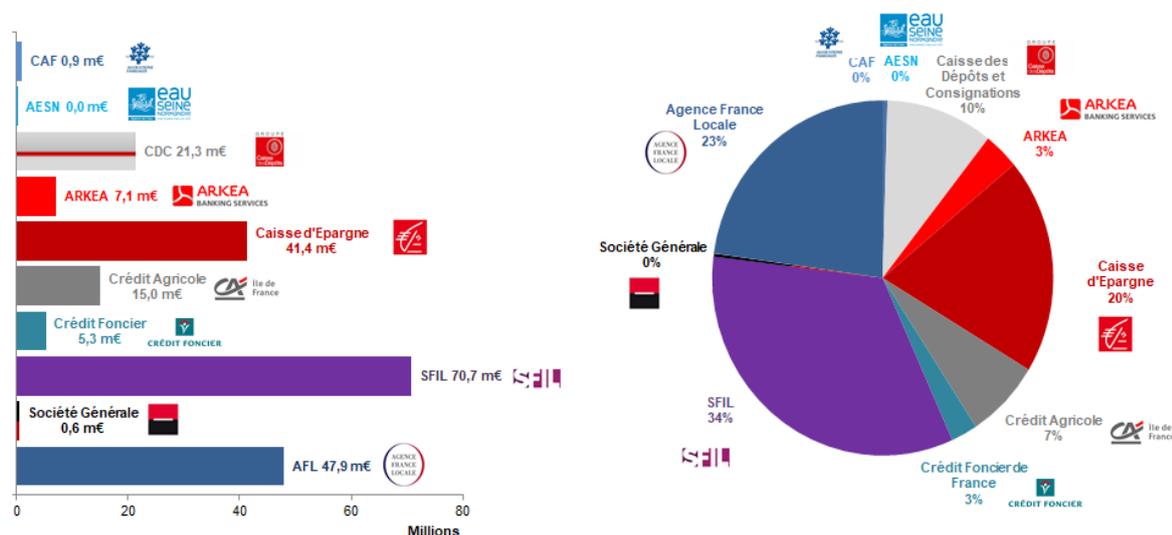
Aujourd’hui, l’essentiel de la dette (69%) est désormais à taux fixe et à taux bas (90% de l’encours à taux fixe est inférieur à 2,0%). Au début du précédent mandat, en 2014, seule 43% de l’encours de dette était à taux fixe.

Moins d’un tiers de l’encours de dette reste à taux variable, basée sur des indices simples (euribor, TAG, Livret A), ce qui permet de profiter d’un marché historiquement bas (plusieurs contrats sont à 0% actuellement) mais oblige à une surveillance accrue des marchés et à mener une gestion active de la dette.

7.3.2 – Répartition par prêteur

La dette de la ville est majoritairement détenue par des établissements bancaires ou institutions financières publics : SFIL¹³ (33,63%), AFL¹⁴ (22,7%) et Caisse des Dépôts et Consignations (10,15%).

REPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE PAR PRETEUR (Au 31 décembre 2021)



VII.4 | Annuité et profil de la dette

7.4.1 – Annuité de la dette

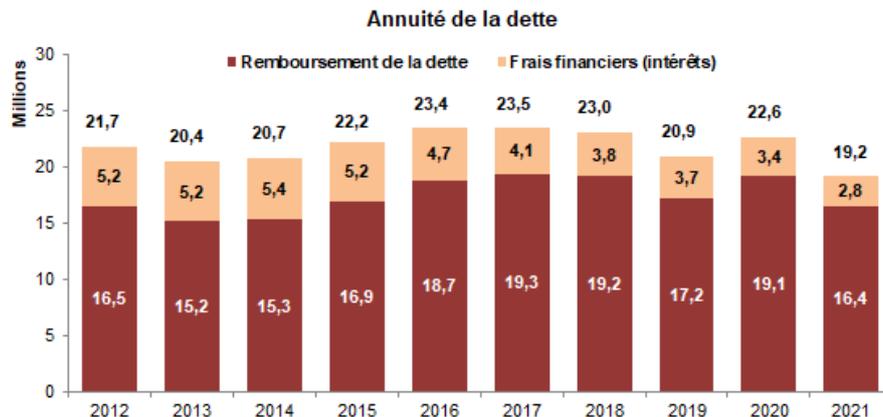
En 2021, l’annuité de la dette a atteint 19,22 millions d’euros, en nette diminution par rapport aux exercices précédents. La ville a ainsi consacré 16,42 millions d’euros à son remboursement et 2,79 millions d’euros à ses intérêts.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Remboursement de la dette	18 729 665	19 331 138	19 172 026	17 187 955	19 111 878	16 425 169
Frais financiers (intérêts)	4 714 686	4 137 637	3 790 656	3 672 432	3 447 919	2 794 531
Annuité de la dette	23 444 350	23 468 775	22 962 682	20 860 387	22 559 797	19 219 700

¹³ La Société de Financement Local (SFIL), banque publique dont l’Etat est actionnaire à 75% aux côtés de la CDC (20%) et de La Banque Postale (5%) créée en 2013 à la suite de la faillite du groupe franco-belge Dexia. Elle n’émet pas de crédits en propre mais gère les anciens contrats émis par Dexia et ceux désormais émis par La Banque Postale.

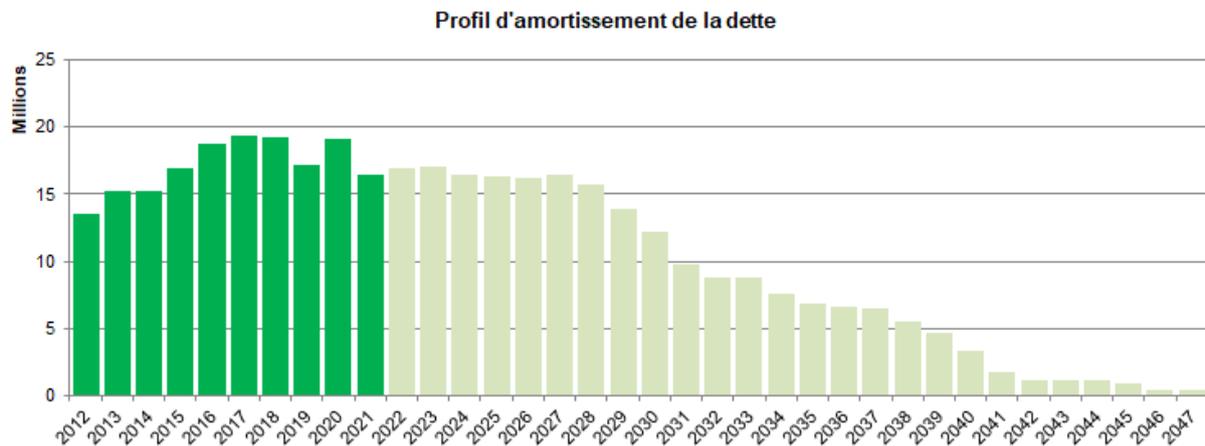
¹⁴ L’Agence France Locale (AFL) est une banque créée en 2013 dont la particularité est d’être détenue à 100% par des collectivités locales, dont la ville de Montreuil.

Les différents réaménagements menés en 2018 et 2020 ont permis de considérablement réduire les échéances de remboursement (2019 puis 2021 et après).



7.4.2 – Profil d’amortissement

Hors nouveaux emprunts, la dette de la ville devrait s’éteindre selon le profil suivant :



VII.5 | Ratios d’endettement

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d’années qu’il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l’intégralité de son encours de dette, en supposant qu’elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Il est généralement admis qu’un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu’au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

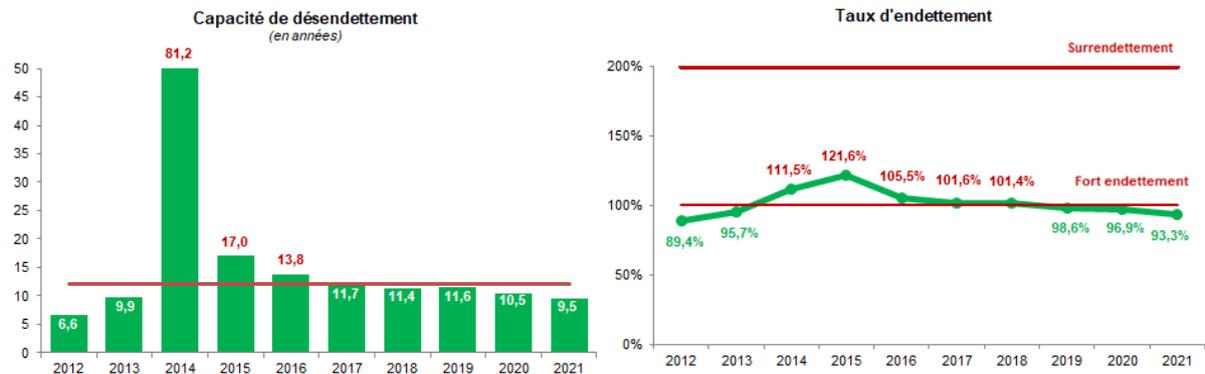
7.5.1 – capacité de désendettement et taux d’endettement

Si son encours de dette reste élevé, la ville est loin de se trouver dans une situation de surendettement. Sa capacité de désendettement est même inférieure depuis 2017 au seuil prudentiel des 12 ans et représente désormais 9,51 années d’épargne.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette (au 31/12)	217 135 741	213 804 603	213 319 298	212 131 343	211 469 465	210 152 296
Epargne Brute	15 755 039	18 226 901	18 743 107	18 298 551	20 207 330	22 088 145
Capacité de désendettement (en années)	13,78	11,73	11,38	11,59	10,46	9,51

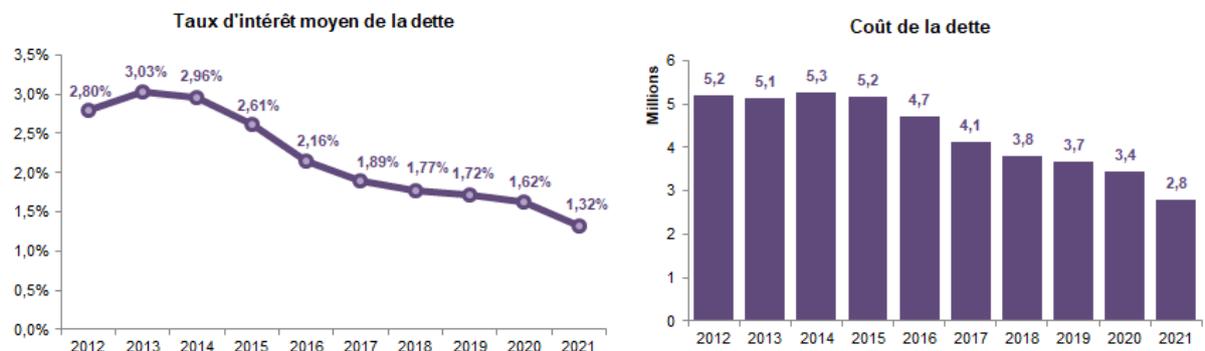
Son ratio d'endettement (encours de dette / recettes de fonctionnement) est également en constante diminution depuis 2015. L'encours de dette est même inférieur aux recettes annuelles de fonctionnement depuis 2019 (ratio d'endettement inférieur à 100%).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette (au 31/12)	217 135 741	213 804 603	213 319 298	212 131 343	211 469 465	210 152 296
Recettes de fonctionnement	205 828 341	210 527 831	210 345 758	215 219 535	218 273 873	225 180 412
Taux d'endettement	105,5%	101,6%	101,4%	98,6%	96,9%	93,3%



7.5.2 – Taux d'intérêt moyen et coût de la dette

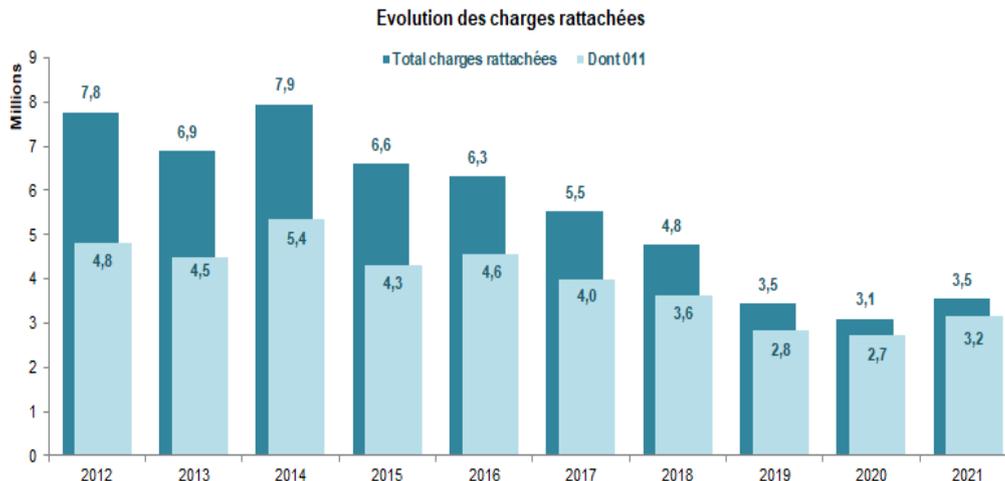
En 2021, la Ville aura consacré 2,79 millions d'euros au paiement des intérêts de la dette, soit 1,32 % de l'encours en début d'année. Au-delà d'être maîtrisée et relativement sûre, la dette de la ville reste peu coûteuse et non risquée (taux moyen très faible).



VIII AUTRES RATIOS et ELEMENTS D'INFORMATION

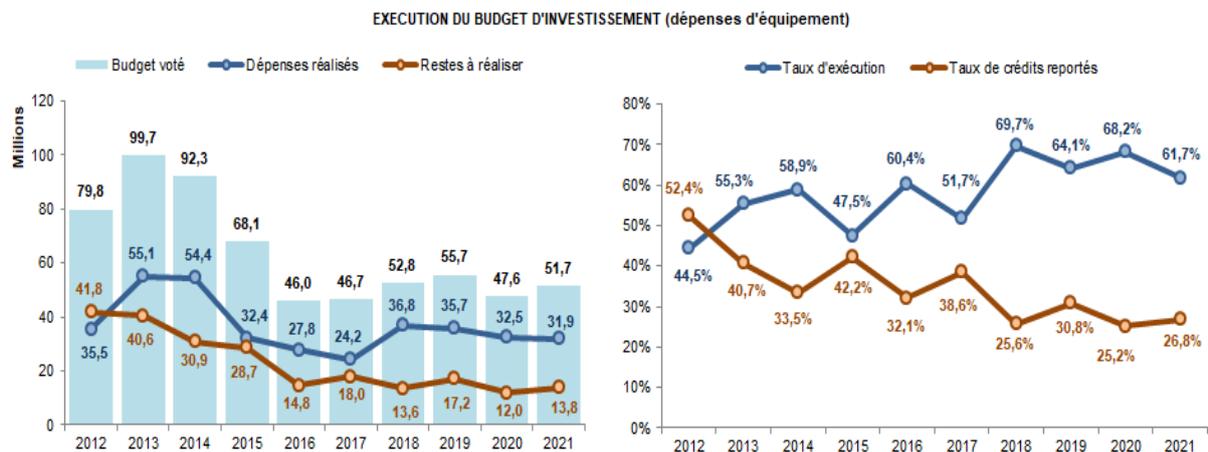
VIII.1 | Charges rattachées¹⁵ et crédits reportés

Sur l'exercice 2021, la ville a procédé au rattachement de 3,5 millions d'euros de charges de fonctionnement, soit 1,75% des dépenses. Depuis 2019, le taux de charges rattachées a considérablement diminué et est inférieur à 2%.



Au 31 décembre 2021, il restait 13,8 millions d'euros de crédits d'investissement engagés mais non exécutés (restes à réaliser 2021 = crédits reportés en 2022).

Depuis 2016, le budget d'investissement est mieux exécuté (plus de 60%) et les restes à réaliser en fin d'année ont considérablement diminué.



VIII. 2 | Evolution du délai global de paiement

Le délai global de paiement¹⁶ (DGP) de la ville sur l'exercice 2021 est de 19,52 jours, une durée nettement inférieure au seuil règlementaire de 30 jours¹⁷.

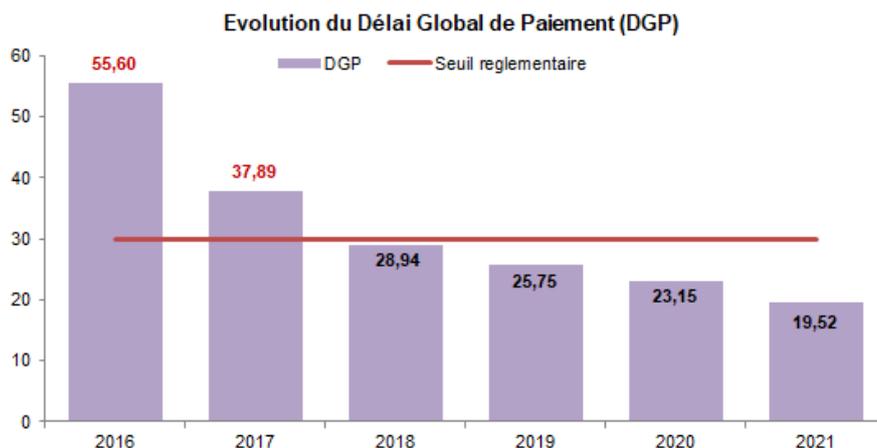
¹⁵ Les prestations réalisées avant le 31 décembre N mais dont la facture n'est pas parvenue ou n'a pas été payées avant le 31 décembre N font l'objet d'un rattachement à l'exercice N afin de comptabiliser la dépense sur le bon exercice budgétaire.

¹⁶ Délai moyen que la ville met à payer une facture à partir de sa date de réception (date de paiement – date de réception de la facture).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Délai Global de Paiement (DGP) <i>en jours</i>	55,60	37,89	28,94	25,75	23,15	19,52
<i>Ordonnateur</i>	45,08	25,07	18,20	16,89	14,06	12,34
<i>Comptable</i>	10,52	12,82	10,74	8,86	9,09	7,18

La ville respecte les obligations en matière de règlement des factures depuis 2018.

Le délai global de paiement est en constante diminution depuis 2016. Avant cette date, la ville ne disposait pas de processus d'enregistrement des factures, ce qui rendait impossible le calcul du DGP.



¹⁷ 20 jours pour l'ordonnateur pour certifier le service fait, valider la facture et mandater la dépense puis 10 jours pour le comptable pour effectuer les contrôles réglementaires et procéder au paiement.